



HAL
open science

Enfants hors l'école, (an)alphabétisme et fréquentation du supérieur au Sénégal: Analyse des métadonnées et mesures

Awissi Madon, Adjibou Oppa Barry, Khoudia Wade, Valérie Delaunay, Laure Moguérou, Jean-Alain Goudiaby

► To cite this version:

Awissi Madon, Adjibou Oppa Barry, Khoudia Wade, Valérie Delaunay, Laure Moguérou, et al.. Enfants hors l'école, (an)alphabétisme et fréquentation du supérieur au Sénégal: Analyse des métadonnées et mesures. Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), 80 p., 2018, Note de recherche ODSEF. halshs-02554005

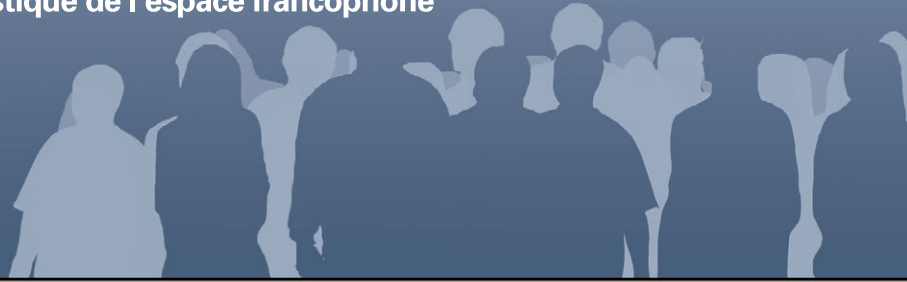
HAL Id: halshs-02554005

<https://shs.hal.science/halshs-02554005>

Submitted on 2 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Note de recherche

Enfants hors l'école, (an)alphabétisme et fréquentation de l'enseignement supérieur au Sénégal

Analyse des métadonnées et des mesures

Par

Madon AWASSI
Adjibou Oppa BARRY
Khoudia WADE
Valérie DELAUNAY
Laure MOGUEROU
Jean-Alain GOUDIABY



**Enfants hors l'école, (an)alphabétisme
et fréquentation de l'enseignement supérieur au Sénégal :
analyse des métadonnées et des mesures**

Note de recherche réalisée par :

Madon Awissi
Adjibou Oppa Barry
Khoudia Wade
Valérie Delaunay
Laure Moguerou
Jean-Alain Goudiaby

Note de recherche de l'ODSEF

Québec, décembre 2018



Nouveaux enjeux démographiques en Afrique subsaharienne : promouvoir et recouper les statistiques démographiques pour mieux agir

Dans l'objectif de promouvoir la recherche sur les questions émergentes de population en Afrique mais aussi la formation et le transfert des compétences autour de la valorisation et de l'amélioration de la qualité des données démographiques africaines, le projet DEMOSTAF regroupe des instituts de recherche et des instituts nationaux de statistiques dans un programme de mobilité de personnes. DEMOSTAF est construit autour de quatre grands thèmes : fécondité; mortalité et santé; ménages et familles; et éducation. Ces thèmes fédèrent des projets de recherche menés par les différents partenaires, centrés sur des questions contemporaines clés et qui s'intègrent aux objectifs de développement durable (ODD) adoptés fin 2015. Le programme met l'accent sur l'articulation entre les données quantitatives produites au niveau national (recensements et enquêtes représentatives) et celles produites au niveau local (systèmes de suivi démographique ou état civil mis en place localement). Grâce à l'implication étroite des instituts nationaux de statistiques, le programme permettra de consolider et de promouvoir la statistique publique.

DEMOSTAF implique 18 partenaires : 5 instituts universitaires européens, reconnus pour leur expertise dans l'étude de la population africaine, 12 partenaires africains – dont 4 instituts nationaux de statistiques – situés au Burkina Faso, au Kenya, à Madagascar, au Mali, au Sénégal et en Ouganda, ainsi qu'un partenaire nord-américain, l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) de l'Université Laval. Un comité consultatif scientifique associe des experts internationaux sur les thématiques traitées. Au total, le projet regroupe une centaine de participants.

Le projet DEMOSTAF en quelques mots

- Un financement européen pour promouvoir l'échange de personnels dans la recherche et l'innovation dans le cadre du programme RISE (*Research and Innovation Staff Exchange*).
- 14 institutions universitaires et 4 instituts africains de statistiques.
- Une centaine de participants (chercheurs, doctorants et ingénieurs) dont les deux tiers sont engagés dans des projets de mobilité d'au moins 1 mois entre les institutions.
- Un projet de 4 ans – de 2016 à 2019.

Adresse électronique : contact_demostaf@listes.ined.fr

Twitter : @Demostafproject

Site Web : <http://demostaf.site.ined.fr/>



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under the Marie Skłodowska-Curie grant agreement No 690984 / Le présent projet a bénéficié d'un financement au titre du programme-cadre de recherche et d'innovation "Horizon 2020" dans le cadre de la convention de subvention Marie Skłodowska-Curie n° 690984.

Éléments de référence pour citer ce document :

AWISSI, Madon, Adjibou Oppa BARRY, Khoudia WADE, Valérie DELAUNAY, Laure MOGUEROU, Jean-Alain GOUDIABY (2018). *Enfants hors l'école, (an)alphabétisme et fréquentation de l'enseignement supérieur au Sénégal : analyse des métadonnées et mesures*. Québec : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, Note de recherche de l'ODSEF, 92 p.

Note à propos des auteurs

Madon Awissi, statisticienne-démographe, chef du Bureau du traitement des données d'enquête à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), Dakar, Sénégal.

Adjibou Oppa Barry, statisticien-économiste, Cellule de Gestion et de Coordination de l'Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie, ANSD, Dakar, Sénégal.

Khoudia Wade, démographe, coordonnatrice technique adjointe du volet ménage de l'enquête démographique et de santé continue (EDSC), ANSD, Dakar, Sénégal.

Valérie Delaunay, démographe, chercheuse à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre du Laboratoire Population Environnement Développement (LPED), Unité mixte de recherche (UMR) IRD, Aix-Marseille Université, Dakar, Sénégal.

Laure Moguerou, démographe, enseignante-chercheuse à l'Université Paris Nanterre, en accueil au LPED, UMR IRD, Aix-Marseille Université, Dakar, Sénégal.

Jean-Alain Goudiaby, sociologue, enseignant-chercheur, directeur de la Pédagogie et des Réformes, et membre du Laboratoire de recherche en sciences économiques et sociales de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal.

ISBN : 978-2-924698-24-2 (PDF)

Révision linguistique : Complément Direct (<http://www.complementdirect.ca>)

Résumé

L'éducation constitue un enjeu important en Afrique et est au cœur de l'agenda international. La mesure des progrès en matière d'éducation passe par la production d'indicateurs fiables et réguliers. Pour répondre à cette demande croissante d'indicateurs, les sources de données intégrant des questions sur l'éducation se multiplient, sans qu'il y ait véritable capitalisation ni analyse critique. L'objectif de cette note de recherche est d'examiner en détail la mesure des indicateurs relatifs à l'éducation au Sénégal sur trois thématiques : les enfants hors l'école; l'analphabétisme et l'illettrisme et la fréquentation de l'enseignement supérieur.

Pour chacune des trois thématiques, une analyse des métadonnées (définitions des concepts, questionnaires et conformité des questions posées avec les variables figurant dans les bases de données) est suivie d'une analyse critique des indicateurs produits. Ce document fournit une approche inédite de la mesure en éducation. Les sources de données utilisées rassemblent 12 enquêtes nationales et 4 recensements conduits au Sénégal entre 1976 et 2015.

En ce qui concerne les **enfants hors l'école (EHÉ)**, les résultats permettent de conclure à une certaine cohérence des indicateurs produits par les différentes sources. La proportion des enfants en dehors du système scolaire formel au primaire tend à diminuer, ce qui confirme la tendance mise en relief par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Néanmoins, les niveaux mesurés sont variables selon les enquêtes et systématiquement plus élevés que ceux produits par l'ISU. Ces différences sont liées à la fois à la définition de l'école (définition du Ministère de l'Éducation Nationale pour l'ISU et déclaration des ménages pour les enquêtes) et au fait que l'indicateur de l'ISU repose sur des estimations de population. Les indicateurs sont sensibles au changement de classe d'âge appliqué aux dernières enquêtes de démographie et de santé. Les recommandations vont dans le sens

d'une standardisation des modules de mesure de la scolarisation dans les différentes enquêtes.

L'**analphabétisme** est au cœur des enjeux de l'Éducation pour tous (EPT), mais demeure un objectif négligé. Il faut noter que le phénomène pose un problème de mesure récurrent : aucune définition unanime n'est aujourd'hui proposée, si bien que les sources de données adoptent des définitions qui ne sont pas toujours concordantes. Malgré tout, on observe qu'entre sources aux méthodologies comparables (enquêtes démographiques et de santé d'une part, enquêtes sur les conditions de vie d'autre part), les résultats donnent à voir une certaine cohérence des indicateurs produits. L'analphabétisme diminue au fil du temps, mais ces progrès semblent ralentis depuis les années 2000. Les définitions adoptées sont similaires dans les recensements de 2002 et de 2013, mais la tendance produite (avec une hausse de l'analphabétisme sur la période) est difficilement explicable.

Pour ce qui est de **la fréquentation de l'enseignement supérieur**, on note que les recensements donnent entre eux des tendances cohérentes, les enquêtes auprès des ménages (y compris les enquêtes démographiques et de santé) également. Toutefois, la comparaison des différentes sources entre elles (recensements et enquêtes ménages) est parfois périlleuse. De fait, les enquêtes par échantillon semblent largement sous-estimer la population des étudiants comparativement aux recensements, par nature exhaustifs, qui permettent de mieux appréhender cette population encore rare à l'échelle nationale. Il serait souhaitable que les techniques d'échantillonnage des enquêtes auprès des ménages tiennent compte du niveau scolaire des populations. De même, pour estimer les effectifs d'étudiants (d'âges très variables) et mesurer correctement l'accès à l'enseignement supérieur, les questions sur la scolarisation ne devraient pas être limitées aux individus de moins de 25 ans. Enfin, les niveaux mesurés à partir des recensements apparaissent plus élevés que ceux produits par l'ISU, ce qui entraîne une question sur la fiabilité des données officielles (statistiques scolaires) dans un contexte de très forte diversification de l'offre au niveau

d'enseignement supérieur. Le tout milite pour que les enquêtes ménages, plus fréquentes que les recensements, puissent être plus mobilisées dans l'appréhension et la mesure de l'accès à l'enseignement supérieur.

Mots-clés

Éducation, enfants hors l'école, analphabétisme, enseignement supérieur, Sénégal, métadonnées

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES FIGURES.....	XI
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : LES ENFANTS HORS L'ÉCOLE.....	7
1.1. Introduction.....	7
1.2. Analyse des métadonnées du statut scolaire	10
1.2.1. Sources de données du statut scolaire	10
1.2.2. Définitions, instructions, questions posées et modalités de réponse..	11
1.3. Les indicateurs d'enfants hors l'école.....	18
1.3.1. Mode de calcul des indicateurs	19
1.3.2. Comparaison avec les indicateurs de l'ISU	20
1.3.3. Comparaison des différentes sources de données : les 9-11 ans	23
1.4. Conclusion.....	25
CHAPITRE 2 : L'(AN)ALPHABÉTISME.....	26
2.1. Introduction.....	26
2.2. Analyse des métadonnées de l'alphabétisation.....	28
2.2.1. Sources de données relatives à l'alphabétisation.....	28
2.2.2. Définitions, instructions, questions posées et modalités de réponse..	29
2.3. Indicateurs de l'analphabétisme	34
2.3.1. Alphabétisation en français	35
2.3.2. Alphabétisation et scolarisation.....	35
2.3.3. Comparaison des taux d'analphabétisme selon les sources de données	36

2.4. Conclusion.....	40
CHAPITRE 3 : LA FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	43
3.1. Introduction.....	43
3.2. Analyse des métadonnées relatives à la fréquentation de l'enseignement supérieur.....	47
3.2.1. Sources de données relatives à l'enseignement supérieur	47
3.2.2. Définitions, instructions, questions posées et modalités de réponses	48
3.3. Indicateur de fréquentation du supérieur	51
3.3.1. Choix de l'indicateur	51
3.3.2. Choix de la classe d'âge.....	51
3.3.3. Mode de calcul de l'indicateur	52
3.3.4. Comparaison de l'indicateur selon les différentes sources.....	54
3.3.5. Analyse critique de la construction de l'indicateur et comparaison avec les données officielles.....	59
3.4. Conclusion.....	64
CONCLUSION GENERALE	65
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	68
ANNEXE A : METADONNEES SELON LA SOURCE DE DONNEES AU SENEGAL	69

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sources de données considérées pour l'identification du statut scolaire, années, périodes d'enquête et âges concernés.....	11
Tableau 2 : Classes d'âge primaire et secondaire moyen en vigueur selon l'année de la source de données.....	12
Tableau 3 : Type d'enseignement considéré selon la source de données.....	14
Tableau 4 : Questions relatives à la fréquentation scolaire selon la source de données	17
Tableau 5 : Variables impliquées dans le procédé d'identification du statut scolaire selon la source de données	20
Tableau 6 : Évolution comparée de la population et de la population d'âge primaire selon les estimations de l'ISU et celles issues des recensements	22
Tableau 7 : Sources de données considérées et âges concernés.....	29
Tableau 8 : Modalités pour la/les langues habituellement lues et écrites selon le recensement.....	31
Tableau 9 : Questions utilisées dans les enquêtes nationales et modalités	32
Tableau 10 : Similitudes et spécificités de la mesure de l'alphabétisation dans les différentes sources de données au Sénégal.....	33
Tableau 11 : Langues d'alphabétisation prises en compte dans les différentes sources de données au Sénégal	34
Tableau 12 : Sources de données présentant des modules/questions sur la fréquentation scolaire (au moment de l'enquête), périodes de collectes et âges concernés	48
Tableau 13 : Variables utilisées pour calculer la fréquentation du supérieur selon la source de données.....	50

Tableau 14 : Population étudiante de 20 à 24 ans, population de 20 à 24 ans et taux de fréquentation du cycle supérieur au Sénégal selon le type de ménage	60
Tableau 15 : Taux de fréquentation de l'enseignement supérieur au Sénégal selon la méthode d'enregistrement de calcul de la fréquentation.....	61
Tableau 16 : Effectifs étudiants au Sénégal, tous âges confondus, selon les enquêtes et selon le Ministère.....	62
Tableau 17 : Taux bruts de scolarisation supérieure au Sénégal dans les recensements et les enquêtes et dans les données de l'ISU (%)......	63
Tableau 18. Comparaisons taux bruts et taux nets de scolarisation supérieure au Sénégal dans différents recensements et enquêtes (%)	63
Tableau A.1 Détail des questions posées sur l'alphabétisation et instructions données aux agents recenseurs et enquêteurs pour les groupes d'âge concernés et pour chaque opération de collecte au Sénégal.....	69
Tableau A.2 Détail des questions posées sur la fréquentation scolaire et instructions données aux agents recenseurs et enquêteurs pour les groupes d'âge concernés et pour chaque opération de collecte au Sénégal.....	77
Tableau A.3 Détail des questions posées sur le niveau d'instruction et instructions données aux agents recenseurs et enquêteurs pour les groupes d'âge concernés et pour chaque opération de collecte au Sénégal.....	84

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Proportion d'EHÉ d'âge primaire selon la source de données, sexes confondus.....	22
Figure 2 : Proportion d'EHÉ de 9 à 11 ans selon le sexe et la source de données	24
Figure 3 : Pourcentage d'analphabètes en français et dans les autres langues, chez les 20-24 ans, au Sénégal	35
Figure 4 : Taux d'analphabétisme (en toutes langues) et taux bruts de scolarisation au primaire	36
Figure 5 : Taux d'analphabétisme chez les 20-24 ans, sexes confondus	37
Figure 6 : Taux d'analphabétisme chez les 20-24 ans, selon le sexe	38
Figure 7 : Capacité de lecture des femmes de 15 à 49 ans, à partir des EDS de 1997, de 2005, de 2010 et de 2015.....	39
Figure 8 : Capacité de lecture des hommes de 15 à 59 ans, à partir des EDS de 1997, de 2005, de 2010 et de 2015.....	40
Figure 9 : Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal, sexes confondus.....	55
Figure 10 : Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal selon le sexe .	55
Figure 11 : Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal pour les hommes.....	57
Figure 12 : Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal pour les femmes	58

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
EDS	Enquêtes démographiques et de santé
EDSC	Enquête démographique et de santé continue
EHÉ	Enfants hors l'école
ENES	Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal
ENTES	Enquête nationale sur le travail des enfants au Sénégal
EPT	Éducation pour tous
ESAM	Enquêtes sénégalaises auprès des ménages
ESPS	Enquêtes de suivi de la pauvreté au Sénégal
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
IUS	Institut de statistique de l'UNESCO
L2S	Enquête À l'écoute du Sénégal / Listening to Senegal
MESRI	Ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche et de l'Innovation
ODD	Objectifs de développement durable
ODSEF	Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RGPHAE	Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage
TBS	Taux bruts de scolarisation

Introduction

Depuis la Conférence mondiale de Jomtiem sur l'Éducation pour tous (EPT) en 1990, et surtout depuis le Forum mondial sur l'éducation à Dakar et la Conférence mondiale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2000, l'éducation est au cœur des préoccupations internationales en raison des très fortes attentes qu'elle suscite, qu'il s'agisse de développement pour les individus et pour les pays. En résulte la pression croissante de la communauté internationale, depuis la conception des politiques nationales jusqu'à leur suivi, qui se traduit par une sorte de gouvernance mondiale de l'éducation par la mesure.

Plus que toute autre région du monde, l'Afrique subsaharienne est celle pour laquelle l'atteinte des objectifs de développement – ceux passés du Millénaire ou ceux présents du développement durable – pose le plus de défis, tant les niveaux de départ étaient faibles (Easterly, 2009). Par ailleurs, une partie importante des budgets de l'éducation des gouvernements africains est liée à l'aide internationale : les indicateurs revêtent alors des enjeux politico-financiers majeurs et délicats. Or, en dépit de progrès certains, les systèmes statistiques en Afrique éprouvent toujours de nombreuses difficultés à produire des indicateurs fiables et réguliers, alors que les demandes sont croissantes. Au fil des décennies, les opérations de collecte, de type « enquêtes ménages », se sont ainsi multipliées, mais sans donner lieu à une véritable capitalisation, ni à une nécessaire réflexion méthodologique critique. Pourtant, nombreux sont ceux qui soulèvent la question de la définition et de la quantification des indicateurs retenus pour mesurer les progrès en éducation. Sur quelles définitions conceptuelles (de l'éducation, de la scolarisation, de l'alphabétisation, de la fréquentation, des niveaux scolaires, etc.) s'appuient-ils? Jusqu'où couvrent-ils les phénomènes étudiés? Quelle est la qualité des sources de données servant à leur production? Ces sources de données sont-elles comparables dans le temps au sein d'un même pays?

Le questionnement sur la pertinence des indicateurs de développement et celle de la méthodologie de leur élaboration et de leur mesure n'est pas nouveau, en particulier en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne (Easterly, 2009; Oya, 2011). Il est toutefois nécessaire d'aller au-delà de ces questions et d'examiner plus en détail celle de la mesure des indicateurs relatifs à l'éducation.

C'est l'objet de cette note de recherche, qui s'inscrit dans le volet plus large du *Work package 5* « Education » du projet DEMOSTAF (*DEMOgraphy-STatistics-for-Africa*)¹. Un des objectifs de ce *Work package* est de produire des supports susceptibles d'éclairer les décideurs en documentant mieux trois aspects de la problématique éducative en Afrique subsaharienne : (1) les enfants hors l'école (EHÉ); (2) l'analphabétisme et l'illettrisme, et (3) l'accès à l'enseignement supérieur. Ces enjeux font l'objet d'une présentation spécifique en introduction du chapitre concerné.

Pour chacune de ces trois thématiques, la présente note de recherche propose en premier lieu une analyse critique des métadonnées relatives aux différentes sources de données démographiques existantes (recensements et enquêtes nationales) : définitions, questions posées, modalités de réponse et instructions aux agents recenseurs et enquêteurs; degré de conformité des bases de données avec les informations collectées.

Le Sénégal dispose aujourd'hui de nombreuses sources de données comportant des informations relatives à l'éducation (alphabétisme, fréquentation scolaire, niveau d'instruction, diplôme obtenu le plus élevé) :

- quatre recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH de 1976, de 1988, de 2002, et de 2013);

¹ Nouveaux enjeux démographiques en Afrique subsaharienne : promouvoir et recouper les statistiques démographiques pour mieux agir / *Emerging population issues in Sub-Saharan Africa: Cross-checking and promoting demographic data for better action* (<https://demostaf.site.ined.fr>).

- cinq enquêtes démographiques et de santé (EDS de 1986, de 1992, de 1997, de 2005, et de 2011) et trois enquêtes démographiques et de santé continues (EDSC de 2012-2013, de 2014, et de 2015);
- deux enquêtes sénégalaises auprès des ménages (ESAM de 1994 et de 2002);
- une enquête nationale sur le travail des enfants au Sénégal (ENTES de 2005);
- deux enquêtes de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS de 2005 et de 2011);
- une enquête « À l'écoute du Sénégal » (L2S de 2014);
- une enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES de 2015).

En second lieu, il s'agit de retracer l'évolution, au cours des dernières décennies, des indicateurs retenus et d'en discuter le degré de cohérence, tant en ce qui a trait à leur tendance qu'aux écarts entre les résultats issus de sources de données relatives à une même année (ou à deux années successives).

Pour ce travail, une démarche commune a été suivie pour cinq pays (Burkina Faso, Madagascar, Mali, Ouganda, Sénégal), comportant plusieurs étapes définies ci-dessous :

- Identification des sources de données mobilisables pour des exploitations secondaires (recensements nationaux de la population et enquêtes nationales);
- Compilation de tous les questionnaires et manuels d'instructions aux agents recenseurs et enquêteurs;
- Identification des variables susceptibles d'être mobilisées pour les trois thématiques : alphabétisation, fréquentation scolaire, niveau d'instruction, dernière classe suivie, diplôme obtenu le plus élevé, type d'activité;
- Élaboration d'un tableau de synthèse contenant, pour chaque source de données, les âges concernés, les questions posées, les

modalités de réponse et les éventuelles instructions concernant les variables retenues (voir l'annexe);

Puis, pour chacune des trois thématiques :

- Analyse critique des métadonnées (définitions, types de questions, modalités de réponse, instructions aux agents recenseurs et enquêteurs, degré de conformité des bases de données avec les informations collectées);
- Choix raisonné des indicateurs à calculer pour chaque thématique (voir encadré ci-dessous) :
 - EHE : le pourcentage des 9-11 ans jamais scolarisés et celui des enfants ayant été déscolarisés;
 - Analphabétisme : le pourcentage des 20-24 ans analphabètes;
 - Enseignement supérieur : le taux de fréquentation chez les 20-24 ans.
- Calcul des indicateurs à partir de l'ensemble des bases de données sélectionnées;
- Analyse critique des évolutions observées à partir de toutes les sources de données, puis des éventuels écarts entre résultats issus d'opérations de collecte réalisées la même année ou sur deux années consécutives.

Le choix des indicateurs

Pour les trois thématiques traitées, la priorité était de prendre en compte le maximum de sources de données et donc de retenir des indicateurs pouvant être calculés pour chacune des sources retenues, cela à des fins comparatives.

EHÉ : le pourcentage des enfants de 9 à 11 ans jamais scolarisés et celui des enfants ayant été scolarisés. Deux éléments ont motivé ce choix. D'une part, tous les pays n'ont pas le même groupe d'âge officiel pour l'enseignement primaire (ou fondamental 1 au Mali), et ce groupe d'âge évolue dans le temps pour un même pays. D'autre part, en raison du phénomène des scolarisations tardives, il a été considéré que la tranche d'âge des 9-11 ans était la plus à même de cerner cette catégorie des EHÉ, particulièrement pour ceux qui n'ont jamais été scolarisés.

Analphabétisme : le pourcentage des 20-24 ans analphabètes. Le choix du groupe d'âge des 20-24 ans est guidé par le fait que les premières EDS ne posent la question qu'à partir de 20 ans pour les hommes, et par la volonté de ne pas avoir un groupe d'âge trop large. Ainsi, il est possible de mettre en relation des analphabètes jeunes avec l'évolution de la scolarisation au primaire les années précédentes.

Accès à l'enseignement supérieur : le taux de fréquentation chez les 20-24 ans. En plus de coïncider avec la mesure standard proposée par l'Institut de statistiques de L'UNESCO (ISU)², le choix du groupe d'âge des 20-24 ans s'est imposé en raison des EDS qui, dans le questionnaire « ménage », ne recueillent les informations relatives à l'éducation que jusqu'à l'âge de 24 ans.

² Le taux de scolarisation en enseignement supérieur est le nombre d'étudiants scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement. Pour l'enseignement

Grâce à l'inclusion d'une annexe proposant, pour chaque opération de collecte réalisée, un tableau qui compile toutes les métadonnées, ce document fournit une approche inédite de la problématique de la mesure en éducation, pour les trois thématiques retenues.

supérieur, la population utilisée est celle des cinq années consécutives commençant par l'âge d'obtention du diplôme au niveau secondaire (<http://uis.unesco.org/fr/glossary>).

CHAPITRE 1 : LES ENFANTS HORS L'ÉCOLE

1.1. Introduction

En dépit de progrès très importants dans la scolarisation des enfants au cours des dernières décennies en Afrique subsaharienne, les avancées vers une éducation primaire universelle se sont fortement ralenties. Les objectifs visés par le mouvement de l'EPT lors du Forum de Dakar en 2000 ne sont pas atteints, et un grand nombre d'enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire ne le sont pas. Face à ce constat, une initiative internationale connue sous le nom de *Global Out-of-School Children Initiative* a été lancée en 2010 sous la forme d'un partenariat entre l'UNICEF et l'ISU. Elle vise à réduire de manière substantielle et durable le nombre d'enfants non scolarisés (ISU et UNICEF, 2014, 2015). L'attention se porte alors sur le concept de « non-scolarisation » ou d'EHÉ. Ce qui soulève désormais des questions n'est plus l'accès des enfants à l'école, mais le fait que des enfants en âge d'aller à l'école ne soient pas scolarisés, soit parce qu'ils n'y sont pas entrés, soit parce qu'ils en sont sortis précocement (avant la fin de la scolarité obligatoire). Reprenant les indicateurs de scolarisation sous la perspective des EHÉ, l'UNICEF montre que leur proportion a diminué de manière globale dans les années 2000, mais que cette baisse connaît un fort ralentissement et que le niveau des indicateurs stagne depuis 2007.

Par EHÉ, il faut entendre à la fois ceux qui n'entrent pas dans le cycle scolaire et ceux le quittent avant la fin de la scolarité obligatoire. Les indicateurs sont généralement calculés selon les cycles scolaires (préscolaire, primaire et 1^{er} cycle du secondaire, appelé aussi secondaire moyen). Les écoles prises en compte sont généralement les écoles formelles, reconnues par le ministère de l'Éducation nationale. Néanmoins, certaines écoles peuvent être considérées comme « formelles » par les ménages (et leur fréquentation par un enfant sera enregistrée comme telle), alors qu'elles ne sont pas listées par le Ministère. Les définitions décrites dans les enquêtes sont génériques et ne reposent pas sur des listes. Les enquêteurs se fient donc aux déclarations.

Les statistiques produites par le ministère de l'Éducation nationale fournissent des effectifs d'enfants scolarisés dans les établissements qu'il reconnaît comme des écoles formelles. Le nombre d'EHÉ est estimé par la différence entre le nombre d'enfants scolarisés et les estimations du nombre d'enfants des classes d'âge respectives (projections démographiques). Les proportions d'EHÉ en sont déduites. Ces estimations sont produites par l'ISU, sur une base annuelle en ce qui concerne le cycle primaire.

Néanmoins, l'estimation des EHÉ peut se faire de différentes manières et à partir de différentes sources. Les enquêtes nationales par sondages produisent une estimation de la proportion d'EHÉ par groupe d'âge. De même, les données de recensement mesurent directement les effectifs et les proportions d'EHÉ par groupe d'âge. Les données de recensement sont *a priori* les données les plus précises, puisqu'elles correspondent à une enquête exhaustive de tous les ménages du pays.

Les deux approches, celle qui utilise les statistiques scolaires et celle qui porte sur les données en population, introduisent des biais différents dont il convient de discuter dans une analyse critique des données.

L'objectif de ce chapitre est de mobiliser l'ensemble des données disponibles pour produire des indicateurs sur les EHÉ, de discuter de leurs avantages et de leurs limites et de montrer en quoi elles peuvent être complémentaires de celles produites par l'UNESCO. Les métadonnées de chacune des sources sont analysées dans une première partie. La seconde partie présente quelques indicateurs à comparer avec ceux de l'ISU et différentes sources de données à comparer entre elles.

Pour ce dernier objectif, les classes d'âge scolaire présentent l'inconvénient de varier dans le temps, ce qui peut introduire un biais pour la comparaison des

indicateurs d'années différentes. Par ailleurs, ces classes d'âge sont parfois critiquées du fait qu'elles ne rendent pas compte des retards scolaires. Pour tenir compte de l'entrée tardive à l'école de certains enfants, nous avons donc choisi de présenter les indicateurs pour la classe d'âge de 9-11 ans. Il est en effet prouvé qu'au-delà de 9 ans, un enfant qui n'est pas entré à l'école aura peu de chances d'y entrer. Au-delà de 11 ans, certains peuvent être dans le niveau secondaire moyen. La classe d'âge de 9-11 ans apparaît alors la plus pertinente pour la production des indicateurs d'EHÉ au primaire (Boly, 2017).

Au Sénégal, grâce aux programmes mis en œuvre dans le cadre de l'EPT, la scolarisation a largement progressé depuis la fin des années 1990. À l'échelle nationale, les taux bruts de scolarisation (TBS) au niveau primaire sont proches de 100 % (93 % selon le Rapport national sur la situation de l'éducation, en 2013 (DPRE, 2013)). Néanmoins, cet indicateur varie selon la source. Les données issues des statistiques scolaires (et utilisées par l'ISU) donnent des niveaux de scolarisation plus importants que ceux des enquêtes et des recensements. Ainsi, le TBS au niveau primaire est de 80 % selon les données du recensement de 2013 (ANSD, 2014). On observe une nette diminution des disparités entre garçons et filles, et la parité entre sexes est atteinte ou près de l'être, au niveau non seulement de l'élémentaire, mais aussi du secondaire moyen (RGPHAE, 2013). Cependant, ces progrès généraux ne sauraient masquer le fait que de fortes disparités persistent selon les régions, les milieux de résidence et les milieux socio-économiques, attestant le fait qu'au Sénégal comme dans l'ensemble des pays de la région, les objectifs de 2015 relatifs à l'EPT et à la qualité de l'éducation n'ont pu être atteints (UCAD, IRD et UNICEF, 2016).

Au Sénégal, à l'instar d'autres pays du « sud », beaucoup d'enfants, bien qu'ils aient l'âge de fréquenter l'école, n'y vont pas. Leur nombre est estimé à 1 500 000 en 2013, soit 47 % de l'ensemble des enfants d'âge scolaire (7-16 ans). Le décrochage scolaire, qui représente 20 % des cas, reste moins marqué que le non-enrôlement (UCAD, IRD et UNICEF, 2016).

1.2. Analyse des métadonnées du statut scolaire

Les investigations empiriques, menées dans le cadre de la réalisation d'opérations de recensements ou d'enquêtes nationales, abordent la question de la fréquentation scolaire à travers des modules propres à l'éducation. Les données fournies par ces opérations constituent des sources précieuses d'informations sur la situation des enfants et leur scolarisation en général, plus précisément pour ceux qui n'ont jamais fréquenté ou qui ne fréquentent plus l'école.

Les questions qui distinguent les enfants en fonction de leur statut de scolarisation varient selon les opérations d'enquête. Il s'agira donc ici de donner une définition opérationnelle au concept d'EHÉ, pour ensuite présenter, et en discuter, les questions posées et les modalités de réponse des différentes opérations de collecte, et enfin évaluer comment elles « autorisent » des comparaisons.

1.2.1. Sources de données du statut scolaire

Les sources de données considérées dans ce chapitre consistent en 2 RGPH (1988 et 2002), 1 RGPHAE (2013) et 12 enquêtes nationales (Tableau 1). Parmi les enquêtes nationales, on compte la série d'EDS (1992, 2005 et 2010), qui sont devenues les EDSC, annuelles depuis 2012; les 2 ESAM (1994 et 2002); les 2 ESPS (2005 et 2011); l'ENTES de 2005 et l'enquête LS2de 2014.

Les EDS de 1986 et de 1997 ne sont pas exploitées ici, car elles ne comportent pas de questions sur l'éducation dans le questionnaire ménage. L'ENES de 2015 n'est pas utilisée en raison d'un travail de stabilisation de la pondération en cours et qui a nécessité une révision des indicateurs.

Tableau 1 : Sources de données considérées pour l'identification du statut scolaire, années, périodes d'enquête et âges concernés

Source de données	Année	Période d'enquête	Âges concernés
Recensements			
RGPH	1988	Du 20-05-1988 au 03-06-1988	6 ans et +
RGPH	2002	Du 01-12-2002 au 15-12-2002	6 ans et +
RGPHAE	2013	Du 19-11-2013 au 09-12-2013	3 ans et +
Enquêtes démographiques et de santé			
EDS	1992	Du 11-1992 au 03-1993 (du 07-1993 au 08-1993 au sud du pays)	6 à 24 ans
EDS	2005	Du 02-2005 au 06-2005	5 à 24 ans
EDS	2010	Du 10-2010 au 04-2011	5 à 24 ans
EDSC	2012-2013	Du 01-09-2012 au 01-06-2013	5 à 24 ans
EDSC	2014	Du 01-2014 au 10-2014	5 à 24 ans
EDSC	2015	Du 02-2015 au 10-2015	5 à 24 ans
Autres enquêtes nationales			
ESAM	1994	Du 03-1994 au 04-1995	6 ans et +
ESAM	2002	Du 15-04-2001 à 20-04-2002, 1 ^{er} passage : du 04-2001 au 08-2001	3 ans et +
ESPS	2005	Du 01-12-2005 au 15-04-2006	3 ans et +
ESPS	2011	Du 08-2011 au 12-2011	3 ans et +
ENTES	2005	Du 25-04-2005 au 01-06-2005	5 ans et +
L2S	2014	Du 01-11-2014 au 15-12-2014	3 ans et +

Sources : Questionnaires et manuels d'instructions aux agents recenseurs et enquêteurs

1.2.2. Définitions, instructions, questions posées et modalités de réponse

La population des EHÉ est constituée de deux sous-populations : les enfants *jamais scolarisés* et les enfants *ayant été scolarisés*, mais qui ne le sont plus au moment de l'enquête ou du recensement, au regard du groupe d'âge scolaire relatif à l'enseignement primaire ou secondaire. Leur identification nécessite donc l'obtention d'information sur leur situation scolaire. La question « Ont-ils déjà été scolarisés? » permet de mesurer la fréquentation scolaire dans le passé. « Et si oui, le sont-ils au moment du recensement ou de l'enquête? » révèle si l'enfant est déscolarisé ou scolarisé au moment de l'enquête ou du recensement, alors que l'âge de l'enfant définit la catégorie considérée (primaire, secondaire moyen ou autre classe d'âge).

Les différentes opérations de collecte permettent ainsi de dénombrer ou d'estimer la population des enfants et des jeunes scolarisés, déscolarisés et jamais scolarisés. Néanmoins, trois notions sont importantes à définir : les classes d'âge concernées par les indicateurs; la manière d'appréhender la fréquentation scolaire (actuelle ou passée) et qui diffère d'une enquête à l'autre; et la notion d'« école », qui peut englober différentes réalités selon les enquêtes.

1.2.2.1. Classes d'âge utilisées

Selon la Loi 2004-37 du 15 décembre 2004, l'éducation est obligatoire au Sénégal pour les enfants de 6 à 16 ans. Le système d'éducation sénégalais prévoit six années d'études pour le primaire (de 6 à 11 ans) et quatre pour l'enseignement moyen secondaire (de 12 à 15 ans). Toutefois, l'application de ces nouveaux critères d'âge n'a été rendue effective qu'en 2014. Auparavant, l'école visait l'inscription des enfants de 7 à 12 ans pour le primaire et de 13 à 16 ans pour l'enseignement moyen. Cette évolution sur les tranches d'âge permet de déterminer pour chaque période les enfants qui devraient être considérés comme des EHÉ.

Tableau 2 : Classes d'âge primaire et secondaire moyen en vigueur selon l'année de la source de données

Source de données	Année	Primaire	Secondaire moyen
Recensements			
RGPH	1988	7-12 ans	13-16 ans
RGPH	2002	7-12 ans	13-16 ans
RGPH	2013	7-12 ans	13-16 ans
Enquêtes démographiques et de santé			
EDS	1992, 2005, 2010, 2012-13	7-12 ans	13-16 ans
EDSC	2014, 2015	6-11 ans	12-15 ans
Autres enquêtes nationales			
ESAM	1994	7-12 ans	13-16 ans
ESAM	2002	7-12 ans	13-16 ans
ESPS	2005	7-12 ans	13-16 ans
ESPS	2011	7-12 ans	13-16 ans
ENTES	2005	7-12 ans	13-16 ans
L2S	2014	6-11 ans	12-15 ans

Les indicateurs d'EHÉ sont généralement calculés sur les classes d'âge primaire et secondaire moyen. Nous utilisons ici les classes d'âge primaire pour comparer les indicateurs produits à partir des différentes sources de données aux indicateurs produits par l'ISU. Pour la comparaison des indicateurs produits à partir des différentes enquêtes et recensements entre eux, nous utilisons la classe d'âge 9-11 ans pour les raisons évoquées dans l'introduction du chapitre.

1.2.2.2. Qu'entend-on par « école » ?

Le recours aux manuels des enquêteurs ou des agents recenseurs permet de mieux comprendre ce qui est enregistré sous le terme « école » et les types d'enseignements considérés dans les différentes sources de données (voir l'annexe A). Au Sénégal, l'éducation est caractérisée par la cohabitation de plusieurs formes d'enseignement. Cette pluralité s'est installée avec le temps, notamment à travers l'ancrage des valeurs confrériques islamiques largement partagées dans le pays et dont l'enseignement recourt à la langue arabe.

Dans le recensement de 1988, le niveau d'instruction n'est demandé que si l'enfant a fréquenté ou fréquente une école où l'enseignement est dispensé en français. Au recensement de 2002, le niveau scolaire est enregistré pour les enseignements qualifiés de « français », « franco-arabe » et « autres », mais ne l'est pas pour les écoles arabes ou coraniques. Ces catégories se retrouvent dans le recensement de 2013 sous la dénomination d'enseignement « formel », catégorie à laquelle s'ajoute l'enseignement « arabe pur ». Les EDS de 1986 et de 1997 ne comportent pas de questions sur la scolarisation. L'EDS de 1992 prévoit des questions sur l'éducation pour les 6 ans et plus (fréquentation scolaire, niveau atteint et scolarisation actuelle pour les moins de 25 ans). La définition de l'école n'y est pas précisée, mais elle est qualifiée d'école « dite française ». Dans l'EDS de 2005, il s'agit de l'école « formelle », sans qu'une définition précise soit donnée. C'est à partir de la phase III des EDS que la définition de l'école se précise, spécifiant qu'il s'agit d'exclure les écoles d'obédience confessionnelle, mais d'inclure les écoles professionnelles (ANSD, 2012). C'est également le cas

pour les enquêtes sur les conditions de vie et la pauvreté, qui ne prennent pas en considération dans le champ de l'enseignement moderne les écoles dispensant un enseignement coranique (Tableau 3).

Tableau 3 : Type d'enseignement considéré selon la source de données

Source de données	Année	Type d'enseignement
<i>Recensements</i>		
RGPH	1988	Enseignement dispensé en français
RGPH	2002	Enseignement « français », « franco-arabe » et « autre formel »
RGPH	2013	Enseignement formel (« français », « franco-arabe », « arabe pur » et « autre formel »)
<i>Enquêtes démographiques et de santé</i>		
EDS	1992	École « dite française »
EDS	2005	École formelle
EDS	de 2010 à 2015	Le terme « école » s'applique à l'école formelle qui comprend les cycles d'enseignement avant le primaire, le primaire, le secondaire, et le supérieur, ainsi que d'autres enseignements intermédiaires dans le système scolaire formel. Cette définition n'inclut pas les écoles bibliques, les écoles coraniques ou les enseignements courts comme des cours pour apprendre à taper à la machine ou des cours de couture. Par contre, des formations techniques ou des formations professionnelles après le niveau primaire, comme des enseignements longs en mécanique ou en secrétariat, sont prises en compte ici.
<i>Autres enquêtes nationales</i>		
ESAM	1994	Enseignement moderne (français, anglais, arabe ou autres écoles modernes). L'école coranique n'est pas prise en compte ici.
ESAM	2002	Enseignement moderne (français, anglais, arabe ou autres écoles modernes). L'école coranique n'est pas prise en compte ici.
ESPS	2005	L'enseignement moderne seulement (français, anglais, arabe ou toute autre école moderne). L'école coranique n'est pas prise en compte ici.
ESPS	2011	Enseignement moderne seulement (français, anglais, arabe ou toute autre école moderne). L'école coranique n'est pas prise en compte ici.
ENTES	2005	Enseignement formel (hors école coranique qui n'enseigne que le coran)
L2S	2014	Enseignement moderne seulement (français, anglais, arabe ou toute autre école moderne). L'école coranique n'est pas prise en compte ici.

1.2.2.3. Identification du statut scolaire

Le détail des informations fournies par les différentes sources de données et qui permettent de calculer les indicateurs est présenté en annexe (tableau A.1.) et dans les Tableau 1 et Tableau 4.

Pour certaines opérations de collecte, la question de la **fréquentation scolaire** n'est pas explicitement exprimée dans les outils de collecte (questionnaires). C'est le cas des recensements de 1988 et de 2002, où seul le niveau d'instruction est demandé (P16 en 1988 et B15 en 2002). Cependant, le statut d'occupation est enregistré pour les 12 derniers mois et permet d'identifier les élèves/étudiants (P18 en 1988 et B17 en 2002). C'est donc la combinaison de ces deux questions qui distingue, au moment du recensement, les enfants scolarisés des enfants déscolarisés et de ceux qui n'ont jamais été scolarisés.

Le recensement de 2013, en revanche, enregistre directement la fréquentation scolaire (actuelle ou passée) dans sa section « éducation ». Il y est demandé si l'enfant fréquente ou a fréquenté l'école en proposant les modalités de réponse suivantes : « n'a jamais fréquenté l'école »; « a fréquenté l'école »; « fréquente actuellement l'école ». Les premières générations des EDS (en 1986 et en 1997) avaient pour cible les femmes de 15 ans et plus et les hommes de 20 ans et plus : elles ne permettaient donc pas d'avoir des indicateurs de fréquentation scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans. Pour les opérations ultérieures (ainsi que pour l'EDS de 1992), les données collectées dans les questionnaires ménages permettent de définir le statut de fréquentation scolaire des enfants. Ce questionnaire intègre des questions auprès des enfants présents dans le ménage : il est demandé à tous les individus de 5 ans et plus (6 ans et plus pour l'EDS de 1992) s'ils ont fréquenté l'école et quel est le plus haut niveau d'étude atteint. Il est aussi demandé aux individus âgés de 5 à 24 ans s'ils fréquentent « l'école actuellement » (EDS de 2005) ou s'ils ont fréquenté « l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours au moment de l'enquête » (EDS de 2010 et suivantes).

Le cas des ESAM de 1994 et de 2002 est particulier. Les deux enquêtes prévoient des questions sur la fréquentation scolaire actuelle et passée, mais ces informations ne se retrouvent pas dans les fichiers de données. Les indicateurs sont donc calculés, comme pour les recensements de 1988 et de 2002, à partir du niveau d'instruction et de l'activité. Dans ces enquêtes, l'activité n'est mentionnée que pour les 10 ans et plus : cela introduit un biais important, qui conduit à considérer les enfants de moins de 10 ans qui ont un niveau scolaire primaire comme déscolarisés, et donc à surestimer l'indicateur d'EHÉ. Dans les autres enquêtes ménages, deux questions sont formulées pour savoir si l'enfant a fréquenté l'école et s'il la fréquente actuellement. C'est le cas des ESPS de 2005 et de 2011; de l'ENTES de 2005 (qui distingue de manière explicite école formelle et informelle); de la L2S de 2014.

Le moment de l'année où intervient l'enquête n'est pas neutre dans la collecte de données sur la scolarisation. En effet, des périodes de collecte parfois assez longues, parfois à cheval sur deux années scolaires et coïncidant avec les grandes vacances sont de nature à avoir une influence non négligeable sur les niveaux de fréquentation recueillis. Pour les recensements, le problème ne se pose guère puisque les temps de collecte sont relativement courts. Le recensement de 2013 a été réalisé en trois semaines de collecte (novembre-décembre) et correspond à une pleine rentrée scolaire pour les enfants d'âge primaire et secondaire. Cette période, ne correspondant pas à des vacances scolaires, écarte tout risque de mauvaise interprétation des termes « fréquente actuellement l'école ». De même, pour les recensements de 2002 et de 1988, la collecte s'est déroulée en deux semaines au maximum et à des périodes hors des vacances scolaires. L'optique retenue pour définir la fréquentation scolaire dans ces deux opérations (la combinaison du niveau d'éducation avec l'occupation habituelle sur les douze derniers mois) ne pose *a priori* pas de problèmes quant à l'estimation du nombre d'EHÉ.

Tableau 4 : Questions relatives à la fréquentation scolaire selon la source de données

Source de données	Année	Questions
Recensements		
RGPH	1988	<i>P16 : Niveau d'instruction P18 : Occupation pendant les 12 derniers mois</i>
RGPH	2002	<i>B14 : Type de fréquentation scolaire B15 : Niveau d'instruction B17 : Occupation au cours des 12 derniers mois</i>
RGPH	2013	<i>B29 : Est-ce que [NOM] a déjà fréquenté ou fréquente l'école actuellement? B30 : Type d'enseignement</i>
Enquêtes démographiques et de santé		
EDS	1992	<i>Questionnaire ménage : 8. (NOM) a-t-il/elle fréquenté l'école ? 10. (Nom) fréquente-t-il actuellement?</i>
EDS	2005	<i>Questionnaire ménage : 14. (NOM) a-t-il/elle fréquenté l'école ? 16. (Nom) fréquente-t-il actuellement? 17. Au cours de cette année scolaire (Nom) a-t-il/ elle fréquenté l'école à un certain moment ?</i>
EDS	2010	<i>Questionnaire ménage : 16. a-t-il/elle déjà fréquenté l'école ? 18. a-t-il/elle fréquenté l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire (2009-2010) ?</i>
EDSC	2012 à 2015	<i>Questionnaire ménage : 16. a-t-il/elle déjà fréquenté l'école ? 18. a-t-il/ elle fréquenté l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours ?</i>
Autres enquêtes nationales		
ESAM	1994	<i>14. Fréquentez-vous ou avez-vous fréquenté dans le passé une école?</i>
ESAM	2002	<i>C2. Est-ce que [NOM] est déjà allé à l'école? C5. Est-ce que [NOM] fréquente actuellement l'école?</i>
ESPS	2005	<i>C4. Est-ce que [NOM] est déjà allé à l'école? C7. Est-ce que [NOM] fréquente actuellement l'école (année scolaire 2004-2005)?</i>
ESPS	2011	<i>C4. Est-ce que [NOM] a fréquenté l'école? C8. Est-ce que [NOM] fréquente actuellement l'école (année scolaire 2010-2011)?</i>
ENTES	2005	<i>C14. [NOM] a-t-il/elle jamais fréquenté l'école?</i>
L2S	2014	<i>C04. [NOM] est-il/elle déjà allé(e) à l'école? C09. Est-ce que [NOM] fréquente actuellement l'école (année scolaire 2014-2015)?</i>

En ce qui a trait aux EDS et aux autres enquêtes, les années scolaires considérées pour la fréquentation actuelle sont généralement spécifiées au moment de la collecte. Dans le questionnaire de l'ESPS de 2005, un décalage est noté entre

l'année de la période de collecte et l'année scolaire retenue pour la fréquentation scolaire. Ce décalage pourrait vraisemblablement occasionner un biais sur les estimations des abandons et retards scolaires selon les catégories d'âge des enfants pris en compte. Les EDSC de 2013 à 2015 et la seconde ESPS de 2011 ont leur période de collecte à cheval sur deux années scolaires. En ce qui concerne les EDS, la collecte s'est déroulée sur neuf ou dix mois. Il faut noter que, pour ces enquêtes, toute la période de collecte faisait référence à une seule année scolaire donnée, à l'exception d'un mois chaque fois, ce dernier renvoyant à une autre année scolaire. Toutefois, l'année scolaire considérée est toujours actualisée et bien spécifiée dans le questionnaire.

Dans la plupart des cas, **le répondant des enquêtes** est le chef du ménage ou tout autre membre du ménage bien au fait des informations sur celui-ci. Les enfants ne participent que très rarement aux entretiens. Il peut arriver que les répondants ignorent l'âge de l'enfant concerné ou son niveau scolaire, mais le statut de fréquentation scolaire des enfants est souvent connu de tous les membres dans le ménage. Le répondant est souvent assisté d'autres personnes pouvant compléter les informations relatives aux caractéristiques individuelles des membres du ménage.

1.3. Les indicateurs d'enfants hors l'école

Afin de produire les indicateurs d'EHÉ, il est nécessaire d'identifier le statut scolaire de l'enfant, à savoir s'il est scolarisé, déscolarisé ou jamais scolarisé au moment de l'enquête ou du recensement.

Pour discuter de la qualité des indicateurs produits à partir des différentes sources de données, nous avons adopté deux approches. La première consiste à comparer les niveaux des indicateurs produits et leur tendance à ceux produits par l'ISU. Pour cela, nous utilisons la *classe d'âge primaire* pour laquelle les indicateurs sont estimés de manière annuelle par l'ISU à partir des effectifs d'élèves inscrits dans les écoles (données du ministère de l'Éducation nationale)

et des estimations de population des mêmes classes d'âge. La seconde approche consiste à comparer les sources entre elles, à partir de l'indicateur calculé sur les 9-11 ans sur l'ensemble des sources.

1.3.1. Mode de calcul des indicateurs

Les variables et les numéros de questions ainsi que les syntaxes utilisées pour identifier le statut scolaire des enfants sont présentés en fonction de la source de données en annexe A.2. Le statut scolaire se décline en trois modalités : *est scolarisé, est déscolarisé, n'a jamais été scolarisé*. Les données provenant des différentes sources ne permettent pas d'utiliser le même procédé pour identifier le statut scolaire des enfants. Pour une meilleure compréhension, nous avons synthétisé les grands types de procédés selon la source de données (Tableau 5). Aussi les trois recensements ne fournissent-ils pas les mêmes informations. En 1988, seul le niveau d'instruction est collecté, et l'on doit avoir recours au type d'occupation pour déterminer le statut scolaire des enfants. En 2002, on dispose de l'information sur la fréquentation actuelle et, en 2013, les individus sont interrogés sur la fréquentation passée et actuelle. Les EDS fournissent beaucoup d'informations qui se recoupent : le choix a été fait d'utiliser ici l'information sur la fréquentation actuelle (qui permet d'identifier les enfants scolarisés au moment de l'enquête) et le niveau d'instruction atteint (qui permet de distinguer les enfants déscolarisés des enfants jamais scolarisés). Parmi les autres enquêtes, mis à part l'ESAM1 en 1994, toutes proposent l'information sur la fréquentation actuelle et passée.

La mesure de la proportion d'EHÉ par groupe d'âge est obtenue en rapportant le nombre d'EHÉ (déscolarisés ou jamais scolarisés) d'un groupe d'âge donné à l'effectif des enfants de ce même groupe d'âge.

Tableau 5 : Variables impliquées dans le procédé d'identification du statut scolaire selon la source de données

Source de données	Année	Types de variables mobilisées		
		Fréquentation passée et actuelle	Niveau d'instruction et fréquentation actuelle	Niveau d'instruction et type d'occupation
Recensements				
RGPH	1988			X
RGPH	2002		X	
RGPH	2013	X		
Enquêtes démographiques et de santé				
EDS	1992		X	
EDS	2005		X	
EDS	2010		X	
EDSC	2012-2013		X	
EDSC	2014		X	
EDSC	2015		X	
Autres enquêtes nationales				
ESAM	1994			X
ESAM	2002	X		X*
ESPS	2005	X		
ESPS	2011	X		
ENTES	2005	X		
L2S	2014	X		

* pour les enfants d'âge du secondaire

1.3.2. Comparaison avec les indicateurs de l'ISU

Les statistiques produites par la Direction de la planification et de la réforme de l'éducation du ministère de l'Éducation nationale fournissent les effectifs des apprenants par tranche d'âge dans les établissements enregistrés et reconnus à leur niveau. Par les différences avec les estimations du nombre d'enfants de mêmes groupes d'âge (issus de projections démographiques), l'ISU propose des estimations du nombre d'EHÉ et des proportions d'EHÉ par groupe d'âge. Une série quasi annuelle est disponible pour le Sénégal.

L'indicateur d'EHÉ calculé à partir des enquêtes et des recensements suit la même tendance que celle de l'indicateur de l'ISU, tout en restant toujours supérieur (Figure 1). Cette différence provient des sources de données et des définitions, qui divergent. Les données scolaires utilisées par l'ISU renseignent sur le nombre

d'enfants *inscrits (en début d'année)*, alors que les enquêtes portent sur la scolarisation *au moment de l'enquête*. Compte tenu des abandons en cours d'année, il est normal que les estimations des enfants scolarisés soient supérieures dans les statistiques scolaires. De plus, la définition de l'école n'est pas toujours la même. Les statistiques scolaires se réfèrent aux écoles reconnues par le Ministère. Les enquêtes tentent de garder cette même définition, mais sont plus imprécises, puisqu'elles se basent sur des déclarations. L'indicateur de l'ISU, lui, utilise les estimations de population, dont la précision diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du recensement.

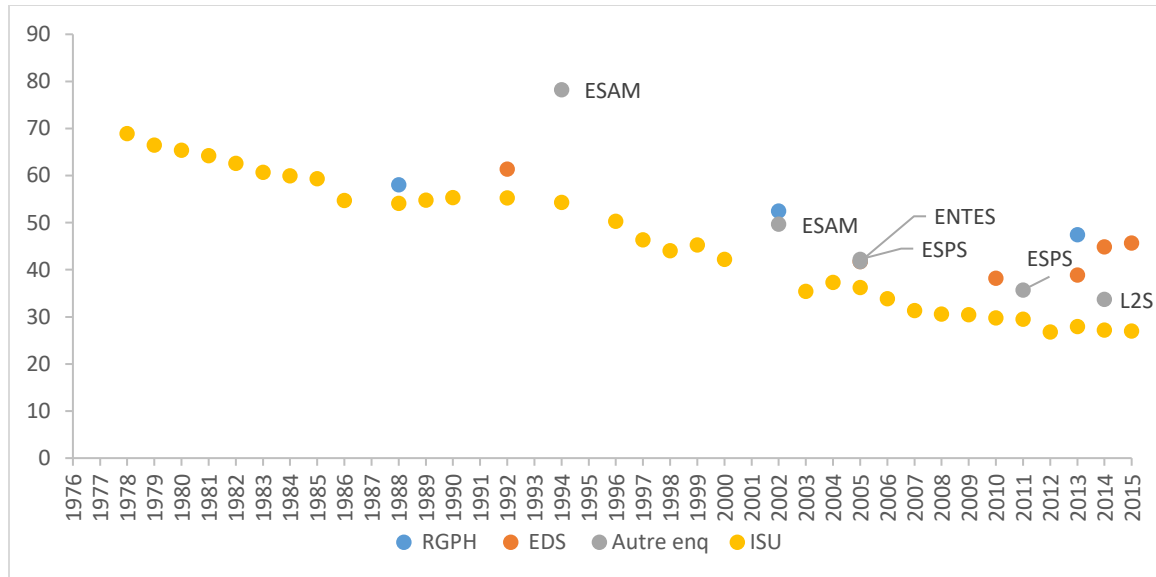
Les données de l'ESAM produisent un indicateur très supérieur et en discordance avec la tendance. Cela est lié à un biais dans la construction de l'indicateur, du fait que la variable utilisée sur l'activité habituelle ne concerne que les 10 ans et plus (voir la section 1.2.2.3). De même, les dernières EDSC montrent un indicateur à la hausse, en contradiction avec celui de l'ISU. Cette hausse est principalement due au changement de classe d'âge (6-11 ans au lieu de 7-12 ans). En effet, si l'on considère la population des 7-12 ans, une hausse de 1 point seulement serait notée et uniquement sur la dernière année.

Il faut noter que l'abaissement de l'âge d'entrée au primaire (6 ans), justifiant la modification de la classe d'âge utilisée (6-11 ans) pour les EDSC et la L2S, n'est pas totalement ancré chez les ménages. En milieu rural, où les établissements sont localisés dans des endroits parfois éloignés pour certains villages et où il existe une forte proportion d'écoles à cycle incomplet, l'envoi des enfants de 6 ans à l'école n'est pas encore régulier.

De plus, les EDSC, dont l'objectif est prioritairement l'actualisation d'indicateurs démographiques, en particulier les indicateurs sur la reproduction pour les femmes de 15 à 49 ans, reposent sur des échantillons assez réduits. Les tailles d'échantillons sont généralement déterminées sur la base de caractéristiques démographiques spécifiques. Par conséquent, les indicateurs de l'éducation des

enfants sont parfois marqués par une forte variation et sont à prendre avec précaution.

Figure 1 : Proportion d'EHÉ d'âge primaire selon la source de données, sexes confondus



Alors qu'en 1988, l'écart entre le nombre d'EHÉ estimé par l'ISU et celui obtenu avec le recensement était relativement faible (de l'ordre de 40 000), en 2013, les estimations font état d'une différence 10 fois plus importante (de plus de 400 000) (Tableau 6). Ces différences sont les conséquences de biais d'estimation d'autant plus grands que l'on s'éloigne de la date du dernier recensement. On observe en effet que les effectifs de population proposés par l'ISU sont largement supérieurs, ce qui entraîne une sous-estimation de la proportion d'EHÉ (figure 1).

Tableau 6 : Évolution comparée de la population et de la population d'âge primaire selon les estimations de l'ISU et celles issues des recensements

Année	Population totale du Sénégal			Population d'âge primaire			Nombre d'enfants non scolarisés d'âge primaire		
	Estimée par l'ISU (1)	Tirée du recensement (2)	Diff. estimée (1)-(2)	Estimée par l'ISU (1)	Tirée du recensement (2)	Diff. Estimée (1)-(2)	Estimée par l'ISU (1)	Tirée du recensement (2)	Diff. estimée (1)-(2)
1988	7 108 000	6 896 808	211 192	1 165 298	1 148 489	16 809	624 893	666 322	-41 429
2013	14 120 000	13 508 715	611 285	2 217 313	2 176 299	41 014	585 576	1 031 596	-446 020

Source : Recensement, calculs des auteurs; ISU, <http://data.uis.unesco.org/>.

1.3.3. Comparaison des différentes sources de données : les 9-11 ans

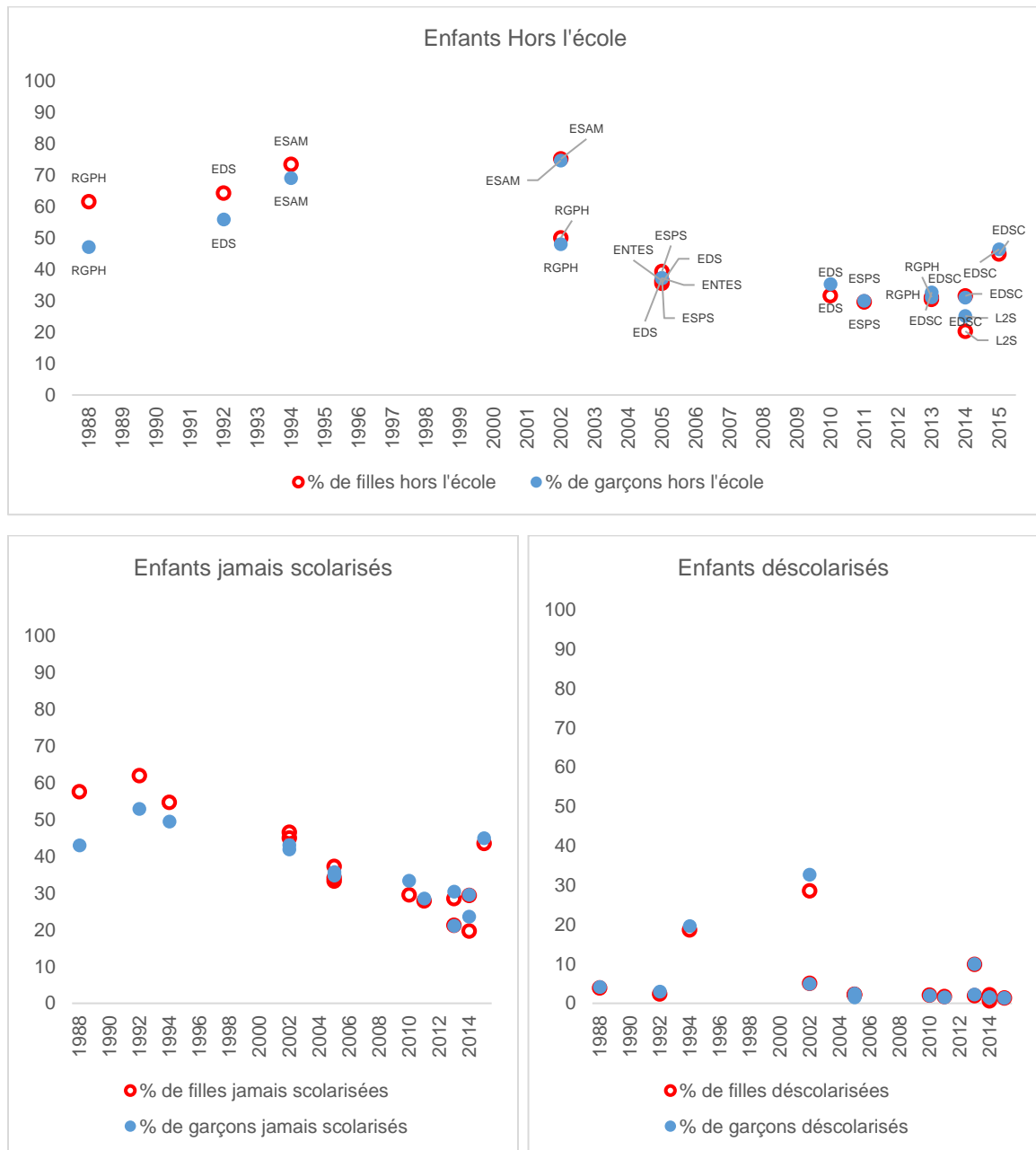
La proportion d'EHÉ de 9 à 11 ans diminue au cours de la période 1988-2015. Les différences entre filles et garçons visibles au RGPH de 1988 et dans l'EDS de 1992 disparaissent dans les autres enquêtes (Figure 2). La tendance générale montre une baisse de la proportion des EHÉ entre 9 et 11 ans.

Les différentes sources de données produisent des indicateurs dont les niveaux sont généralement concordants. Néanmoins, les résultats présentent plusieurs anomalies. Ainsi, en 2002, les résultats produits par le RGPH et ceux produits par l'ESAM sont sensiblement différents. L'ESAM mesure une part plus importante d'EHÉ, et la différence réside surtout au plan des enfants déscolarisés. Il faut rappeler ici le mode de construction qui, faute de données directes sur la fréquentation scolaire actuelle, s'appuie sur le niveau atteint et sur l'activité, qui n'est collectée qu'à partir de 10 ans. Dans notre cas, les enfants de 9 ans qui ont été scolarisés sont alors tous considérés abusivement comme déscolarisés, ce qui explique les niveaux surestimés de proportions d'enfants déscolarisés à partir des ESAM de 1994 et de 2002. Une autre anomalie est celle des EDSC, pour lesquelles les indicateurs varient fortement. Les petits échantillons ou les aléas liés au plan de sondage sont probablement à mettre en cause dans cette variation. En 2005, les différentes enquêtes présentent des indicateurs très similaires qui montrent une bonne concordance des données (Figure 2).

Si on décompose l'indicateur EHÉ en « enfants non scolarisés » et « enfants déscolarisés », on observe que, pour cette classe d'âge, l'amélioration est surtout relevée pour l'accès à l'école, car la part des enfants jamais scolarisés diminue et les écarts entre les sexes disparaissent. Dans cette classe d'âge, l'abandon scolaire est faible : la part des enfants déscolarisés reste inférieure à 5 % (sauf dans les données des ESAM qui, comme on l'a vu, sont biaisées). Le RGPH de 2013 produit aussi une part d'enfants déscolarisés plus importante que dans les enquêtes (10 %). Par rapport à l'EDSC de la même période, le recensement pose la question du statut scolaire au moment de l'enquête (« fréquente

actuellement l'école »), tandis que l'EDSC enregistre la fréquentation « à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours » (tableau 4). La question plus stricte du RGPH de 2013 contribue probablement à la différence observée.

Figure 2 : Proportion d'EHÉ de 9 à 11 ans selon le sexe et la source de données



1.4. Conclusion

La proportion des EHÉ d'âge primaire (de 9 à 11 ans) mesurée à partir de différentes sources de données et selon des modes de calculs différents présente une bonne consistance; seule l'ESAM de 1994 produit des résultats très différents de ceux des autres enquêtes. Nous recommandons donc ici de ne pas l'utiliser pour l'indicateur du primaire.

La comparaison des indicateurs calculés à partir des enquêtes et recensements avec les indicateurs produits par l'ISU confirme la tendance à la baisse des EHÉ d'âge primaire au Sénégal. On peut cependant s'interroger sur la période 2010-2015, où l'on observe une stagnation, voire une augmentation du nombre d'EHÉ quand on considère les EDSC. Les petits effectifs des EDSC des dernières années enjoignent à la prudence dans les interprétations. Par ailleurs, les proportions d'EHÉ diffèrent fortement selon les sources de données (l'ISU par rapport aux enquêtes et aux recensements). Il apparaît légitime de se demander si le phénomène est sous-estimé par l'ISU ou surestimé dans les enquêtes et les recensements. Néanmoins, cette question reste difficile à trancher.

CHAPITRE 2 : L'(AN)ALPHABÉTISME

2.1. Introduction

Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT publié par l'UNESCO en 2006 avait pour titre *L'alphabétisation, un enjeu vital*. Dans l'avant-propos, le directeur général de l'UNESCO présentait l'alphabétisation comme l'un des objectifs de l'EPT les plus « négligés ». Comme le soulignent les textes produits à l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012),

l'alphabétisation pour tous est au cœur de l'éducation de base pour tous et il est indispensable de créer des environnements et des sociétés alphabétisés pour parvenir à éliminer la pauvreté, réduire la mortalité infantile, freiner la croissance démographique, instaurer l'égalité entre les sexes et assurer durablement le développement, la paix et la démocratie.

Lors du Forum de Dakar en 2000, il était prévu d'améliorer de 50 % d'ici 2015 les niveaux d'alphabétisation des adultes, et en particulier ceux des femmes. D'après le site de l'ISU, le taux d'alphabétisme des 15 ans et plus était de 64,4 % en 2015 pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (contre 56,8 % en 2000), tandis que le nombre de personnes analphabètes (tous âges confondus) était de 203 400 000 (et de 49 200 000 chez les 15-24 ans). Pour cette région du monde, le défi à relever demeure donc important, et il n'est pas étonnant que le 4^e des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés en 2015, soit de « veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter » (« cible » 4.6).

En parallèle, comme le soulignait déjà le Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2006, « les taux d'alphabétisme indiqués [...] figurent parmi les statistiques internationales les plus sujettes à caution » (UNESCO, 2006). Ce constat garde aujourd'hui toute sa pertinence : d'une part, il n'existe à ce jour aucun consensus quant à la définition de l'alphabétisme, laquelle varie dans le temps et selon les pays et, d'autre part, les problèmes de sources de données et de mesure ont

régulièrement été soulignés dans la littérature sur la question (Mingat, Ndem et Seurat, 2013; Buckner et Hatch, 2014).

La question de la définition et de la mesure de l'(an)alphabétisme est ancienne. Dès les années 1950 s'est exprimé au niveau international un besoin de production de données comparatives sur l'alphabétisme entre pays. Ce besoin s'est traduit par la publication de deux rapports, l'un en 1953, *L'alphabétisme dans différents pays*, l'autre en 1957, *L'alphabétisme dans le monde au milieu du XX^e siècle* (UNESCO, 1953, 1957). À la suite de ces deux publications et dans l'optique d'une normalisation des statistiques de l'éducation, la Conférence générale de l'UNESCO de 1958 a adopté une définition standard de l'alphabétisme : « une personne est alphabète si elle peut à la fois lire et écrire, en le comprenant, un énoncé bref et simple se rapportant à sa vie quotidienne ». Bien que devant servir de référence pour les recensements futurs – source de données à partir de laquelle était habituellement calculé le taux d'alphabétisme – cette définition ne s'est pas vraiment imposée.

Encore aujourd'hui, l'alphabétisme fait l'objet de définitions très diverses lors des recensements, tout comme lors des multiples enquêtes démographiques qui intègrent des questions sur l'alphabétisation. Ajoutons à cela que certaines enquêtes, comme les EDS, prévoient des tests de lecture alors que, pour la plupart des opérations de collecte, l'information relative à l'alphabétisme est soit d'ordre déclaratif (par la personne elle-même ou par une autre personne, le « chef de ménage »), soit approximée à travers son niveau d'instruction. Existente par ailleurs des enquêtes spécifiques sur l'alphabétisme, comme celles relevant du programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation³ mis en place par l'UNESCO.

³ <http://www.uis.unesco.org/literacy/Pages/lamp-literacy-assessmentFR.aspx>

Ainsi, la comparaison de taux d'alphabétisme entre pays requiert une grande prudence. Mais qu'en est-il pour les pays eux-mêmes? Les commentaires relatifs à l'évolution de l'alphabétisme dans un pays donné discutent rarement les limites de la comparaison de taux, qui renvoient souvent à des définitions différentes selon les sources mobilisées.

Ce chapitre propose une analyse comparative critique des métadonnées relatives à l'(an)alphabétisme et de la mesure du taux d'analphabétisme à partir des sources de données existantes au Sénégal.

2.2. Analyse des métadonnées de l'alphabétisation

L'alphabétisation est une thématique couramment abordée au Sénégal. En témoigne l'inclusion de questions qui y sont liées dans les trois derniers recensements du pays et dans de nombreuses enquêtes nationales. Néanmoins, la méthode d'appréhension du phénomène diffère d'un recensement à l'autre et d'une enquête à l'autre.

2.2.1. Sources de données relatives à l'alphabétisation

Les sources de données considérées dans ce chapitre consistent en trois recensements généraux de population et treize enquêtes nationales (Tableau 7). Ne sont retenues que celles qui présentent des questions sur l'alphabétisation.

Tableau 7 : Sources de données considérées et âges concernés

Source de données	Année	Âges concernés
<i>Recensements</i>		
RGPH	1988	6 ans et +
RGPH	2002	6 ans et +
RGPHAE	2013	6 ans et +
<i>Enquêtes démographiques et de santé</i>		
EDS	1992, 1997, 2005	Femmes : 15-49 ans Hommes : 20-55 ans
EDS	2010 et +	Femmes : 15-49 ans Hommes : 15-59 ans
<i>Autres enquêtes nationales</i>		
ESAM	1994	6 ans et +
ESAM	2002	15 ans et +
ESPS	2005	15 ans et +
ESPS	2011	3 ans et +
ENTES	2005	10 ans et +
L2S	2014	15 ans et +

Source : *Manuels d'instructions aux agents recenseurs et enquêteurs*

2.2.2. Définitions, instructions, questions posées et modalités de réponse

Le RGPH de 1988 mesure l'analphabétisme à travers « l'aptitude à lire et à écrire dans une langue (français, arabe, langue nationale ou autre langue) ». C'est une approche similaire qui est adoptée dans le RGPH de 2002, dans lequel on demande aux enquêteurs d'« enregistrer toutes les langues que l'enquêté sait lire et écrire en inscrivant le chiffre 1 dans les cases appropriées ». Les langues concernées sont le français, l'arabe, le wolof, le puular, le sereer, le mandingue, le diola, le soninké, avec également une modalité « autre langue ». En 2013, le RGPHAE a saisi le phénomène à travers la question suivante : « Est-ce que [NOM] sait lire et écrire dans une langue quelconque [les langues répertoriées sont les mêmes que celles du recensement général de 2002])? Inscrivez le code correspondant à la réponse : 1 si c'est oui et 0 si c'est non ». Quelle que soit l'opération censitaire considérée, le répondant admissible était le chef de ménage ou un membre du ménage bien informé sur le ménage, et donc pas nécessairement la personne concernée par les informations collectées.

Le RGPHAE de 2013 constitue la seule opération statistique censitaire au Sénégal qui a proposé une définition de l’alphabétisme dans le manuel de l’agent enquêteur. Ainsi, il y est mentionné : « L’alphabétisation est l’aptitude d’une personne à lire et à écrire, en le comprenant, un texte en relation avec les faits de la vie quotidienne dans une langue quelconque. »

Cette définition explicite la question posée dans le questionnaire du RGPHAE de 2013. L’alphabétisation dépasse la simple capacité à lire et écrire un texte; elle embrasse de fait trois dimensions : la lecture, l’écriture et la compréhension d’un texte en rapport avec la vie quotidienne. Ainsi, tout individu déclarant pouvoir parler une langue quelconque, sans être capable de la lire et de l’écrire, ou pouvant lire et écrire un texte dans une langue quelconque sans pouvoir le comprendre, est considéré comme analphabète.

Cependant, il faut souligner que la mesure de la dimension « compréhension » demeure ambiguë. Compte tenu du fait que le répondant est généralement le chef de ménage, il est difficile de vérifier le respect des critères retenus à travers la réponse fournie par ce dernier pour d’autres personnes. Les recensements de 2002 et de 2013 proposent des modalités plus détaillées avec une pré-codification sur six langues nationales. Par ailleurs, la méthodologie de collecte de ces données est différente selon le recensement considéré (Tableau 8). Dans le RGPH de 1988, il est demandé d’encrer la langue habituellement lue et écrite par l’enquêté, tandis qu’en 2002 et en 2013, il s’agit d’enregistrer toutes les langues que l’enquêté sait lire et écrire.

Tableau 8 : Modalités pour la/les langues habituellement lues et écrites selon le recensement

RGPH de 1988	RGPH de 2002	RGPHAE de 2013
Aucune	AU : Aucune	FR = Français,
Français	FR : Français	AR = Arabe,
Arabe	AR : Arabe	WO = Wolof,
Langue nationale	WO : Wolof	PU = Pulaar,
Autre langue	PU : Pulaar	SE = Séreer,
	SE : Sereer	MA = Mandingue,
	MA : Mandingue	DI = Diola,
	DI : Diola	SO = Soninké,
	SO : Soninké	AL = Autre langue
	AL : Autre langue	

Dans beaucoup d'enquêtes nationales, à l'image des différents recensements, l'information relative à l'alphabétisation est collectée à partir de la déclaration du chef de ménage ou d'un autre membre du ménage. La nature des questions varie d'une opération à l'autre : dans la L2S de 2014 et dans les ESPS de 2005 et de 2011, on interroge l'individu sur sa capacité à lire et à écrire dans une des langues proposées (le plus souvent : français, arabe, langue nationale ou autre langue). Dans l'ENTES de 2005, la question sur l'alphabétisation est formulée un peu différemment : « [NOM] peut-il/elle lire et écrire une lettre facilement, avec difficulté ou pas du tout dans une langue quelconque? ».

Dans les EDS de 2005 à 2014, c'est la capacité à lire qui est appréhendée à travers un test de lecture. L'individu doit d'abord lire une phrase (dans la langue de son choix). Si l'enquêté ne peut pas lire toute la phrase, on lui demande s'il peut néanmoins lire une partie de la phrase. Dans les EDS antérieures, la question diffère de celles posées dans toutes les autres opérations : « Pouvez-vous lire et comprendre une lettre ou un journal facilement, difficilement ou pas du tout? » (Tableau 9 et Tableau 10)

Tableau 9 : Questions utilisées dans les enquêtes nationales et modalités

Source de données	Année	Questions
Recensements		
RGPH	1988	<i>P17. Encercler la langue habituellement lue et écrite</i>
RGPH	2002	<i>B16. Enregistrez toutes les langues que l'enquêté sait lire et écrire</i>
RGPHAE	2013	<i>B34. Est-ce que [NOM] sait lire et écrire dans une langue quelconque?</i>
Enquêtes démographiques et de santé		
EDS	1992	<i>Pouvez-vous lire et comprendre une lettre ou un journal facilement, difficilement ou pas du tout?</i>
EDS	1997	<i>Pouvez-vous lire et comprendre une lettre ou un journal facilement, difficilement ou pas du tout?</i>
EDS	2005, 2010, 2012-2013, 2014, 2015	<i>Maintenant, je voudrais que vous me lisiez ces phrases à voix haute; lisez-en le plus que vous pouvez dans la langue de votre choix.</i>
Autres enquêtes nationales		
ESAM	1994	<i>19. Savez-vous lire et écrire dans une langue quelconque?</i>
ESAM	2002	<i>C.1 Est-ce que [NOM] sait lire et écrire dans une langue quelconque?</i>
ESPS	2005	<i>C1 : Est-ce que [NOM] sait lire et écrire dans une Langue quelconque?</i>
ESPS	2011	<i>C1 : C1a. Est-ce que [NOM] sait lire et écrire en français? C1b : Est-ce que [NOM] sait lire et écrire en arabe? C1c : Est-ce que [NOM] sait lire et écrire dans une langue nationale? C1d : Est-ce que [NOM] sait lire et écrire dans une autre langue?</i>
ENTES	2005	<i>C13 : [NOM] peut-il/elle lire et écrire une lettre facilement, avec difficulté ou pas du tout dans une langue quelconque?</i>
L2S	2014	<i>C01 : [NOM] peut-il/elle lire et écrire dans les langues suivantes?</i>

Tableau 10 : Similitudes et spécificités de la mesure de l’alphabétisation dans les différentes sources de données au Sénégal

Source de données	Année	Dimensions de l’alphabétisation			Type de mesure		
		Lecture	Écriture	Compréhension	Déclaration du CM ou d’un tiers	Auto-déclaration	Test
Recensements							
RGPH	1988	X	X		X		
RGPH	2002	X	X		X		
RGPH	2013	X	X	X	X		
Enquêtes démographiques et de santé							
EDS	1992	X		X		X	
EDS	1997	X		X		X	
EDS	2005	X					X
EDS	2010	X					X
EDSC	2012-2013	X					X
EDSC	2014	X					X
EDSC	2015	X					X
Autres enquêtes nationales							
ESAM	1994	X	X		X		
ESAM	2002	X	X		X		
ESPS	2005	X	X		X		
ESPS	2011	X	X		X		
ENTES	2005	X	X		X		
ENES	2015	X	X		X		
L2S	2014	X	X		X		

Les langues lues sont détaillées dans les recensements et dans certaines enquêtes telles que ESPS, ENES et L2S, mais la langue utilisée pour le test n’est pas enregistrée dans les EDS. Seuls les deux derniers recensements permettent de distinguer la langue nationale d’alphabétisation (Tableau 11).

Tableau 11 : Langues d’alphabétisation prises en compte dans les différentes sources de données au Sénégal

Source de données	Année	Français	Anglais	Arabe	Langue nationale	Autre langue	Langue quelconque
Recensements							
RGPH	1988	X		X	X	X	
RGPH	2002	X		X	X (détaillée)	X	
RGPH	2013	X		X	X (détaillée)	X	
Enquêtes démographiques et de santé							
EDS	1986						X
EDS	1992						X
EDS	1997						X
EDS	2005						X
EDS	2010						X
EDSC	2012- 2013						X
EDSC	2014						X
EDSC	2015						X
Autres enquêtes nationales							
ESAM	1994						X
ESAM	2002						X
ESPS	2005						X
ESPS	2011	X		X	X	X	X
ENTES	2005						X
ENES	2015	X	X	X	X	X	
L2S	2014	X		X	X	X	

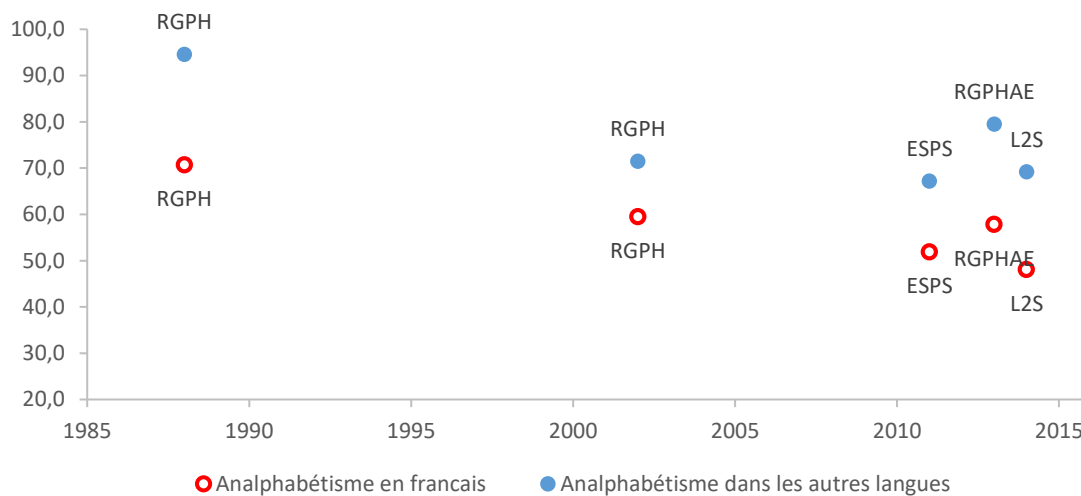
2.3. Indicateurs de l’analphabetisme

La comparaison porte sur le taux d’analphabetisme (dans toute langue) chez les 20-24 ans, calculé selon le sexe. Le choix de ce groupe d’âge répond au souci de prendre en compte le maximum d’opérations de collecte. Il s’agit de documenter à la fois la cohérence de l’évolution du taux d’analphabetisme au cours des dernières décennies et les valeurs issues des recensements et enquêtes réalisés la même année ou sur deux années successives.

2.3.1. Alphabétisation en français

Dans la plupart des pays, l'école constitue le principal vecteur de l'alphabétisation (Mingat, Ndem et Seurat, 2013) dans la ou les langues d'enseignement; il est donc important d'isoler l'analphabétisme en français (qui est la principale langue d'enseignement au Sénégal) et de le dissocier des autres langues.

Figure 3 : Pourcentage d'analphabètes en français et dans les autres langues, chez les 20-24 ans, au Sénégal



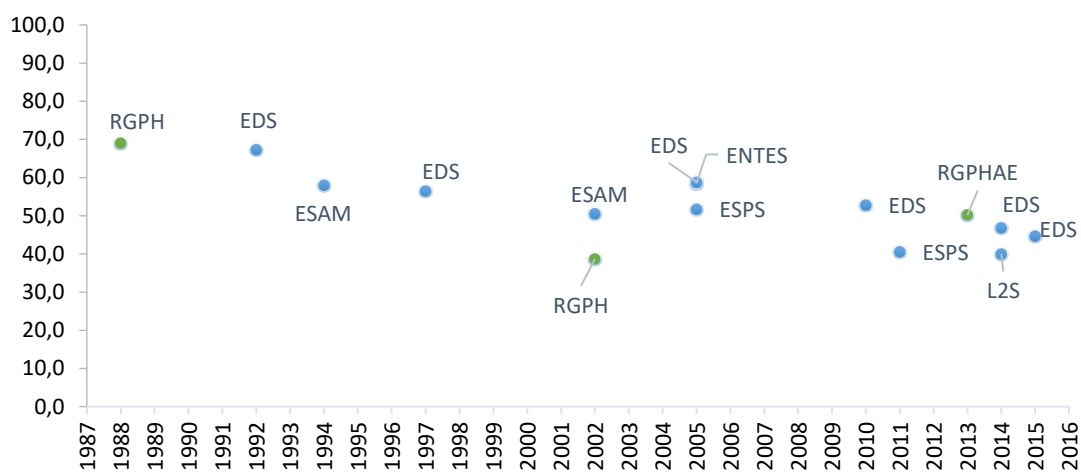
On observe (Figure 3) que le niveau d'analphabétisme en français est moins important que celui dans les autres langues (incluant les langues locales). Ces écarts peuvent surprendre à première vue; toutefois, la scolarisation se fait généralement en français et, dans la mesure où les langues locales sont très souvent des langues orales (elles peuvent être parfaitement parlées et comprises mais difficilement lues), ces écarts semblent finalement assez cohérents.

2.3.2. Alphabétisation et scolarisation

En raison de ce lien étroit entre scolarisation et alphabétisation, la courbe du taux d'alphabétisme devrait suivre une évolution similaire à celle du taux de scolarisation au primaire, et celle du taux d'analphabétisme une évolution inverse, avec, dans les deux cas, un décalage d'une dizaine d'années : les personnes

des autres enquêtes, ce à quoi on aurait pu s'attendre⁴, dans la mesure où les EDS incorporent un test de lecture alors que les autres enquêtes se basent uniquement sur la déclaration de l'individu ou d'un tiers.

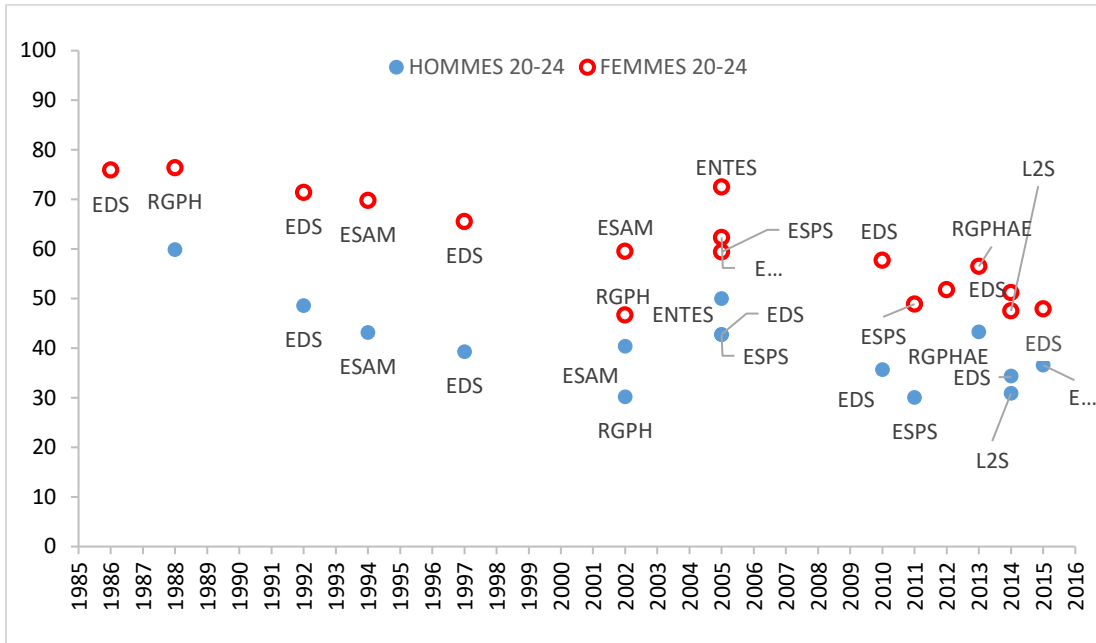
Figure 5 : Taux d'analphabétisme chez les 20-24 ans, sexes confondus



Le niveau d'analphabétisme est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, quelle que soit l'enquête considérée (Figure 6). L'écart demeure encore élevé en 2015 avec une différence de plus de 10 points de pourcentage (EDS).

⁴ Il faut préciser ici que l'indicateur porte sur le fait de ne pas savoir lire du tout, la lecture d'une partie de phrase étant considérée comme un critère d'alphabétisation. L'usage d'une définition plus stricte portant sur la lecture d'une phrase entière augmente de manière significative la proportion des analphabètes.

Figure 6 : Taux d'analphabétisme chez les 20-24 ans, selon le sexe



L'administration des tests de lecture d'une phrase, pour les EDS de 1997, de 2005, de 2010 et de 2015, prévoit les cas de figure suivants : 1) ne peut pas lire du tout; 2) peut lire certaines parties; 3) peut lire toute la phrase; 4) pas de carte dans la langue qui convient; 5) aveugle ou malvoyant. Il s'avère alors intéressant de comparer, pour chaque sexe et par groupe d'âge, le pourcentage des enquêtés qui peuvent lire une partie de la phrase et de ceux qui peuvent lire la phrase complète (Figure 7 et Figure 8).

Compte tenu du rapport étroit entre scolarisation et alphabétisme, les pourcentages des enquêtés pouvant lire une partie de la phrase et de ceux pouvant lire la phrase complète devraient suivre l'évolution de la scolarisation au primaire des dernières décennies. Pourtant, tel n'est pas le cas, de manière systématique, pour chacun des deux sexes et à tous les âges.

Chez les jeunes femmes et jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans, le pourcentage de ceux qui ne peuvent lire qu'une partie de la phrase aurait diminué entre 1997 et 2015; en revanche, l'augmentation est régulière entre les quatre dates chez les

personnes capables de lire toute la phrase (femmes de 15 à 29 ans et hommes de 15 à 34 ans). Dans les autres groupes d'âge, quel que soit le sexe et le critère de capacité retenus, on n'observe pas d'augmentation régulière au fil du temps. Chez les femmes, la capacité de lire toute la phrase s'avère quasi stagnante à partir de 30 ans.

Pour les hommes, l'évolution du pourcentage de ceux capables de lire une partie de la phrase laisse perplexe, avec une nette diminution, à partir de 30 ans, de 2005 à 2010. Les écarts relativement importants chez les 50-59 ans, observés d'une enquête à l'autre, apparaissent également surprenants. Devant ces divers constats, il s'avère cependant bien difficile d'apporter des éléments d'explication.

Figure 7 : Capacité de lecture des femmes de 15 à 49 ans, à partir des EDS de 1997, de 2005, de 2010 et de 2015

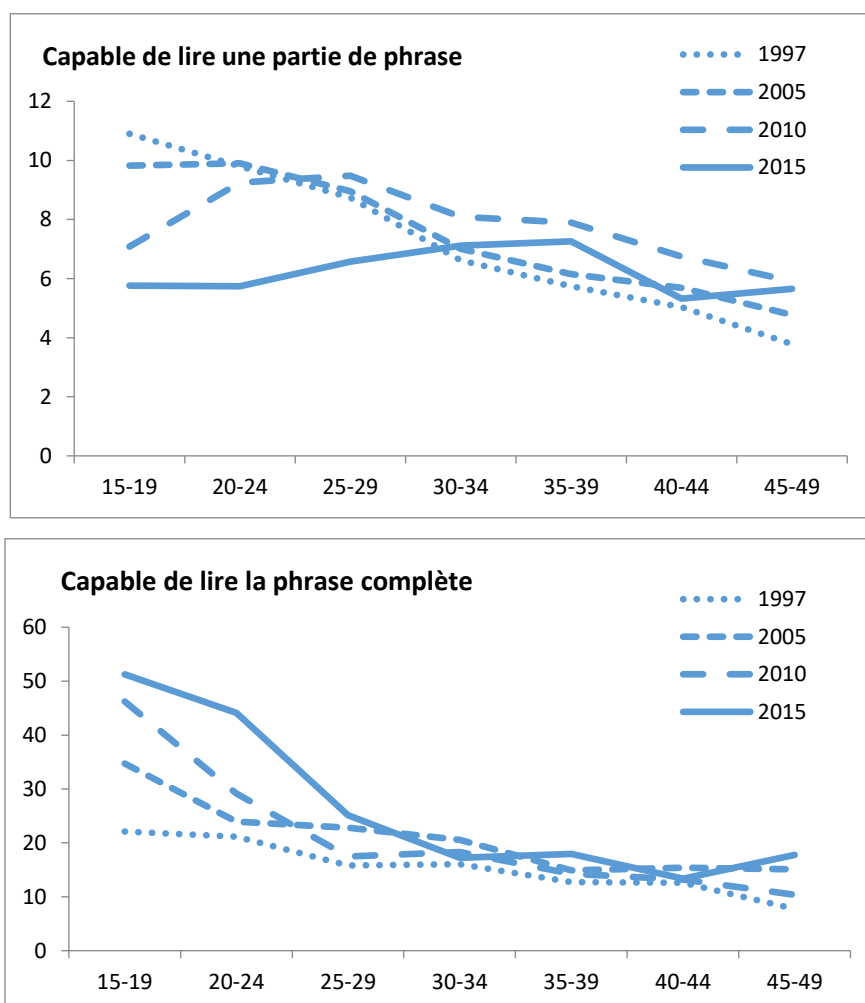
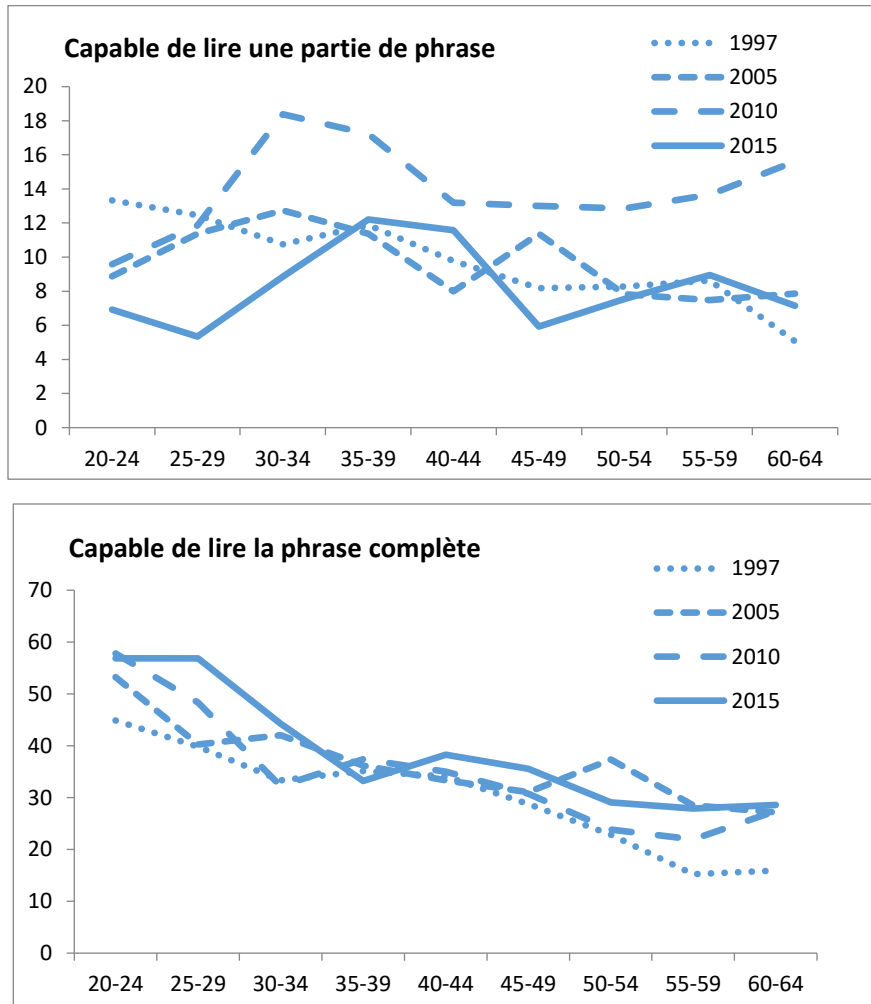


Figure 8 : Capacité de lecture des hommes de 15 à 59 ans, à partir des EDS de 1997, de 2005, de 2010 et de 2015



2.4. Conclusion

L'alphabétisation est au cœur des objectifs de l'EPT. Le phénomène, caractérisé par un problème de mesure récurrent, demeure cependant un objectif négligé. Différentes sources (recensements, enquêtes démographiques et de santé, enquêtes sur les conditions de vie) permettent, au Sénégal, de mesurer le niveau d'(an)alphabétisme de la population et ses évolutions. Bien que l'on observe une tendance générale de diminution de l'analphabétisme, le premier constat qui s'impose est celui d'une mesure très divergente selon les données considérées, y compris entre données de « même nature ».

Les définitions adoptées dans les deux derniers recensements (en 2002 et en 2013) (« l'enquêté/e sait-il/elle lire et écrire dans différentes langues : français, arabe, langues locales ou autres langues? ») sont comparables, mais divergent de celle du recensement de 1988. Cependant, la hausse observée entre les deux recensements de 2002 et de 2013 reste difficile à expliquer.

Les enquêtes sur les conditions de vie adoptent en effet des définitions tout à fait similaires à celles des recensements, et on observe une certaine cohérence dans les résultats obtenus, allant dans le sens d'une baisse de l'analphabétisme sur l'ensemble de la période (1994-2014), avec certes un ralentissement des progrès entre 2010 et 2014.

Les premières EDS (en 1992 et en 1997) ainsi que l'ENTES (en 2005) ont adopté une mesure très spécifique qu'il est impossible de comparer aux autres dispositifs : il y est en effet demandé aux individus de dire s'ils sont capables de lire et d'écrire facilement une lettre. À partir de 2005, les EDS ont proposé un test individuel, et le niveau d'analphabétisme ainsi mesuré s'avère supérieur à celui des autres sources, mais va également dans le sens d'une baisse.

Les variations entre opérations pour une même année ou sur des années proches sont difficilement explicables. De plus, il est complexe d'interpréter les différences entre hommes et femmes, qui varient selon les enquêtes. L'effet du test de lecture n'est pas clair. Par exemple, en 2005, l'ENTES (déclaratif) produit un indicateur supérieur à l'EDS, qui pourtant dispose d'un test de lecture.

Ces différents résultats invitent à recommander une standardisation de la mesure. La plus « complète », celle des EDS, qui s'appuie sur des tests de lecture, nécessite un questionnaire individuel. De plus, on peut lui reconnaître certaines lacunes, comme le fait de ne pas saisir la langue utilisée pour le test, ce qui empêche les analyses selon la langue d'alphabetisation. La méthode de test et les conditions de passation du test restent par ailleurs sujettes à discussion : le test

ne porte que sur la lecture, et non sur l'écriture, ce qui apporterait un critère de compréhension de la langue écrite.

Les autres sources de données qui recueillent l'information sur l'alphabétisme de manière déclarative, et le plus souvent auprès d'une seule personne, le chef de ménage, présentent l'avantage d'un moindre coût et fournissent des indicateurs qui, malgré certaines variabilités, restent cohérents.

Il nous semble important que, dans le cas des enquêtes ménages, une standardisation des questions et des langues nationales utilisées soit appliquée aux enquêtes nationales qui se déroulent chaque année, pour en arriver à la production d'un indicateur de suivi comparable. Cela permettra de produire un indicateur de suivi sur l'analphabétisme, au plan national et selon certaines caractéristiques de contexte, des ménages et des individus.

CHAPITRE 3 : LA FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

3.1. Introduction

Pendant plusieurs décennies, la priorité a été accordée aux enseignements primaire et moyen comme clé du développement et de la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne. Depuis le début des années 2000, l'enseignement supérieur a de nouveau une place de choix dans les politiques visant le développement socio-économique et fait partie intégrante des programmes internationaux ainsi que de ceux de plusieurs pays africains.

La Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le 21^e siècle de 1998 lui accorde un rôle central dans le développement économique et social. L'ODD n° 3, relatif à « l'égalité des sexes et [à] l'autonomisation des femmes », visait à éliminer les disparités de genre dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur. Dans les ODD, au cœur des recherches menées dans le projet DEMOSTAF, l'enseignement supérieur est aussi explicitement mentionné. Il est une des cibles de l'objectif n° 4 relatif à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie : « D'ici à 2030, [il s'agit de] faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. »

Les années 2000 ont par ailleurs été marquées par une accélération de la demande sociale en éducation supérieure, un résultat direct des politiques d'expansion des niveaux inférieurs du système éducatif, et singulièrement des politiques de l'EPT. Un des défis majeurs pour le continent africain est de faire face à la croissance des effectifs scolarisables au niveau supérieur. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes en Afrique a considérablement augmenté au cours des 50 dernières années, passant de 200 000 en 1970 (ISU, 2010) à 2 557 000

en 2000 et à 7 145 000 en 2014 (Unesco, 2017)⁵, mais les systèmes d'enseignement supérieur souffrent d'un manque chronique de places⁶ pour accueillir la population des nouveaux bacheliers. Ainsi, la participation à l'enseignement supérieur se situe, paradoxalement, à des niveaux très en dessous de la moyenne mondiale, malgré une explosion des effectifs étudiants. Le TBS pour ce niveau, qui correspond au nombre de personnes inscrites dans l'enseignement supérieur quel que soit leur âge rapporté à la population en âge d'accéder à l'enseignement supérieur⁷ était de 8 % en 2014 contre un taux brut mondial de 34 % (Unesco, 2017).

Un autre défi, et non des moindres, consiste en la réduction des inégalités sexuées à ce niveau. Malgré une évolution notable de leur participation à l'enseignement supérieur, les femmes d'Afrique subsaharienne y sont toujours sous-représentées, alors que les données récentes sur l'éducation publiées par l'UNESCO (2017) montrent une tendance inverse à l'échelle mondiale. Les écarts entre hommes et femmes sur le continent africain ont stagné entre 2000 et 2015 : les taux de scolarisation au supérieur étaient de 5 % pour les hommes et de 3,5 % pour les femmes en 2000, et de 10 % pour les hommes et de 7 % pour les femmes en 2015 (soit un indice de parité de 0,7 inchangé sur la période) (Fiske, 2012). Au plan mondial, l'indice est passé de 0,99 à 1,11 entre 2000 et 2014 (UNESCO, 2017).

⁵ Cette augmentation s'explique par la démographie des pays concernés et par le développement de la scolarisation au niveau secondaire. Les universités, peu préparées aux répercussions d'un tel accroissement, ont intégré ces nouveaux entrants, mais souvent au détriment de la qualité de l'enseignement.

⁶ Les étudiants d'Afrique subsaharienne sont d'ailleurs ceux qui étudient le plus à l'étranger.

⁷ Dans les statistiques de l'UNESCO, cette population est celle « des cinq années consécutives commençant par l'âge de graduation du niveau secondaire » :

http://uis.unesco.org/fr/indicateur/sdg4-sdg_4-target4_3-target4_3_2.

Pour le Sénégal, cela correspond aux 20-24 ans, puis aux 19-23 ans après 2014, date à laquelle les âges officiels de scolarisation ont été abaissés d'un an.

L'enseignement supérieur a, au Sénégal, une ancienneté plus importante que dans bien d'autres pays subsahariens⁸, et l'attention politique a été très tôt portée sur ce niveau d'enseignement⁹. Des efforts considérables en matière d'offre ont été déployés au cours des dernières décennies avec la création de nouveaux établissements publics dans les régions. Parallèlement, la croissance de l'offre de formations privées bat son plein, en particulier à Dakar, et vient compléter (voire remplacer) l'offre à ce niveau. Malgré tout, le Sénégal se situe à un niveau tout juste au-dessus de la moyenne du continent avec un TBS supérieur de 10 % en 2015, et l'indice de parité entre les sexes indique une situation moins favorable pour les femmes au Sénégal qu'à l'échelle du continent (0,6 contre 0,7).

L'enseignement supérieur est positionné comme « la pierre angulaire du développement durable » et requiert, pour accomplir cette fonction, « des politiques visant à rendre les universités à la fois accessibles financièrement et inclusives » (UNESCO, 2017). La note d'orientation du Rapport mondial de suivi sur l'éducation recommande une mise à profit des enquêtes ménages pour l'évaluation de cet objectif (UNESCO, 2017). Cela demande de s'assurer de la comparabilité des indicateurs produits à partir des enquêtes nationales ou des recensements de la population avec ceux du ministère responsable de l'enseignement supérieur que reprennent les organisations internationales comme la Banque mondiale ou l'UNESCO. Aussi est-il important d'analyser très

⁸ En 1917 est créée, à Dakar, l'École Africaine de Médecine et de Pharmacie de Dakar, rattachée à l'université de Bordeaux. En 1957, d'autres facultés sont créées et elles deviennent ensemble l'Université de Dakar (renommée Université Cheikh Anta Diop de Dakar – UCAD – en 1986). L'université de Saint-Louis (Université Gaston Berger – UGB) a été fondée en 1990. Les universités de Ziguinchor, de Thiès et de Bambey ont été créées en 2007. Pour plus de détails, voir : Goudiaby, 2014.

⁹ Citons, sans prétendre à l'exhaustivité : La Concertation nationale sur l'enseignement supérieur, lancée en 1993, qui a donné lieu, en 1996, au Projet d'amélioration de l'enseignement supérieur (PAES), le Document de stratégie pour l'enseignement supérieur au Sénégal et le Projet de gouvernance et de financement de l'enseignement (PGF-Sup) adoptés en janvier 2011, la Concertation nationale pour l'avenir de l'enseignement supérieur, en avril 2013, le Conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur en août 2013, enfin, le Plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (PDESR) pour la période 2013-2017.

précisément les outils de collecte d'information qui permettent d'identifier les individus inscrits à ce niveau d'enseignement.

Les statistiques publiées sur l'enseignement supérieur (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)¹⁰, organisations internationales comme la Banque mondiale ou l'UNESCO) se fondent sur des estimations : la population des étudiants et étudiantes est recensée (plus ou moins précisément) auprès des établissements, mais la population en âge d'avoir atteint ce niveau (soit les 20 ans et plus jusqu'en 2014, les 19 ans et plus ensuite) doit être approximée, en particulier pour les années les plus éloignées des opérations de recensement de la population (c'est-à-dire, pour le Sénégal : 1976, 1988, 2002 et 2013). Alors que le Sénégal est un des pays d'Afrique de l'Ouest pour lequel on dispose de nombreuses données d'enquêtes auprès des ménages (enquêtes sur les conditions de vie, enquêtes démographiques et de santé) qui enregistrent des informations sur l'éducation (fréquentation scolaire actuelle et passée, niveau d'instruction, diplôme), celles-ci sont rarement mobilisées pour étudier l'accès à l'enseignement supérieur et son évolution.

Cette section propose en premier lieu une analyse critique des sources de données disponibles et, en second lieu, une discussion sur l'évolution de la mesure de l'indicateur retenu, à savoir le taux de fréquentation du supérieur chez les 20-24 ans, en fonction des sources de données utilisées et en comparaison avec les données de l'ISU.

¹⁰ Les annuaires statistiques publiés par le ministère de l'Éducation nationale ont intégré entre 2005 et 2010 une très brève section sur l'enseignement supérieur donnant les effectifs de la population étudiante et leur répartition par région et établissement.

3.2. Analyse des métadonnées relatives à la fréquentation de l'enseignement supérieur

Les opérations de recensements ou d'enquêtes nationales abordent le plus souvent la question de la fréquentation scolaire à travers des questions propres à l'éducation. Les données fournies par ces opérations constituent des sources précieuses d'informations sur la fréquentation de l'enseignement supérieur. Mais les informations varient d'une opération de collecte à une autre. Dans un premier temps, on proposera la définition opérationnelle « d'enseignement supérieur », puis on présentera, avant d'en discuter, les questions posées et les modalités de réponses proposées qui permettent de mesurer la fréquentation de l'enseignement supérieur, pour enfin évaluer dans quelle mesure les données d'enquêtes et de recensements « autorisent » des comparaisons entre elles et sur le temps long.

3.2.1. Sources de données relatives à l'enseignement supérieur

Tous les recensements et enquêtes listés en introduction ont été mobilisés pour ce travail d'analyse, à l'exception :

- de l'ENTES, dans laquelle les questions sur la scolarisation concernent les 5-17 ans uniquement et ne permettent donc pas d'aborder le niveau supérieur;
- de l'ENES, en raison d'un travail de stabilisation de la pondération en cours et qui a nécessité une révision des indicateurs;
- des EDS de 1986 et de 1997, où des questions sur l'éducation sont incluses dans les questionnaires « individu » mais pas dans les questionnaires « ménages ». Or, pour les autres opérations du même type, ce sont les informations des tableaux des habitants du ménage et de leurs caractéristiques, présentes dans les questionnaires ménages, qui sont mobilisées. Pour éviter les biais dans l'évaluation des évolutions de l'indicateur de fréquentation, ces deux opérations de collecte ne sont pas retenues.

Tableau 12 : Sources de données présentant des modules/questions sur la fréquentation scolaire (au moment de l'enquête), périodes de collectes et âges concernés

Source de données	Périodes de collecte	Âges concernés
<i>Recensements</i>		
RGPH 1976	Du 16 au 30 avril 1976	5 ans et +
RGPH 1988	Du 20 mai au 4 juin 1988	6 ans et +
RGPH 2002	Du 1 ^{er} au 15 déc. 2002	6 ans et +
RGPHAE 2013	Du 19 nov. au 9 déc. 2013	3 ans et +
<i>Enquêtes démographiques et de santé</i>		
EDS 1992	nov. 1992 – mars 1993	6 à 24 ans
EDS 2005	fév. – juin 2005	3 ans et +
EDS 2010-2011	oct. 2010 – avril 2011	5 à 24 ans
EDS 2012-2013	sept. 2012 – juin 2013	5 à 24 ans
EDS 2014	janv. – oct. 2014	5 à 24 ans
EDS 2015	fév. – oct. 2015	5 à 24 ans
<i>Autres enquêtes nationales</i>		
ESAM 1994	mars 1994 – avril 1995	6 ans et +
ESAM 2002	avril 2001 – août 2001	3 ans et +
ESPS 2005	déc. 2005 – avril 2006	3 ans et +
ESPS 2011	août – déc. 2011	3 ans et +
L2S	nov. 2014 – janv. 2015	3 ans et +

3.2.2. Définitions, instructions, questions posées et modalités de réponses

3.2.2.1. Qu'entend-on par enseignement supérieur?

L'enseignement supérieur s'entend ici comme toute formation, générale, technique ou professionnelle, post-baccalauréat (examen obtenu à la fin du second cycle du secondaire). Il est, au Sénégal, dispensé dans les universités (Cheikh Anta Diop de Dakar, Gaston Berger de Saint-Louis, de Thiès, de Ziguinchor et de Bambey) et dans les nombreux instituts de formation et universités privés que compte le pays.

3.2.2.2. Nature des informations recueillies : fréquentation scolaire, niveau atteint et diplôme

Les informations récoltées dans les enquêtes et recensements sont de plusieurs ordres : fréquentation actuelle, fréquentation passée, niveau atteint et diplôme obtenu.

La fréquentation actuelle, celle passée et le niveau atteint sont enregistrés dans toutes les enquêtes, avec quelques variantes quant aux questions posées et aux classes d'âge considérées. Le diplôme, toutefois, ne figure que dans le RGPHAE de 2013 et l'ESAM de 1994.

La fréquentation scolaire n'est pas toujours enregistrée en tant que telle par une question spécifique (« fréquentez-vous ou avez-vous fréquenté l'école? »), mais peut être reconstituée par le biais des informations sur le statut d'activité (on retiendrait alors la modalité « élève/étudiant » ou « études/formation »). Sont ici concernés les recensements de 1988 et de 2002 et les deux ESAM (1994 et 2002) qui n'ont pas inclus de questions directes sur la fréquentation scolaire (ou plus exactement, ces questions existaient dans le questionnaire, mais ne figurent pas dans la liste des variables des bases de données exploitées) (Tableau 13).

Le niveau scolaire atteint fait également l'objet d'une plus ou moins grande précision d'enregistrement. Dans certains cas, il est spécifié qu'une personne ne peut être enregistrée comme ayant atteint un niveau d'études que si elle a réellement terminé (avec succès) le niveau en question (ESPS de 2005 et de 2011). Dans les recensements et les EDS, on enregistre le plus haut niveau fréquenté ou fréquenté actuellement, qu'il soit achevé ou non. Dans ces dernières opérations, une personne qui serait par exemple en première année de licence au moment de la collecte serait donc enregistrée comme ayant atteint ce niveau; en revanche, dans les enquêtes sur les conditions de vie (ESPS), elle serait codée avec le niveau « terminale ». Pour les ESAM, les manuels destinés aux

enquêteurs n'offrent aucune précision quant à ce qui doit être considéré pour le niveau atteint.

Les questions sur la fréquentation scolaire (actuelle ou passée), le niveau atteint ou le diplôme ne concernant pas l'ensemble des membres du ménage, mais seulement les individus âgés de 3 ans ou plus (ESAM de 2002, EDS de 2005, ESPS de 2005 et de 2011, RGPH de 2013), de 5 ans ou plus (EDS à partir de 2005) ou encore de 6 ans ou plus (RGPH de 1988 et de 2002, EDS de 1992). Pour les EDS, il existe également une borne d'âge supérieure (24 ans ou 25 ans) (Tableau 12), ce qui limite, dans notre travail, les possibilités d'étudier l'évolution de l'accès au supérieur ou de sa fréquentation pour des classes d'âge étendues, alors même qu'il existe de grandes variations de durée des programmes à ce niveau.

Tableau 13 : Variables utilisées pour calculer la fréquentation du supérieur selon la source de données

Source de données	Variables
<i>Recensements</i>	
RGPH 1976	Activité principale (élève/étudiant) (12 derniers mois) et niveau (actuel)
RGPH 1988	Activité principale (élève/étudiant) (12 derniers mois) et niveau (actuel)
RGPH 2002	Activité principale (élève/étudiant) (12 derniers mois) et niveau (actuel)
RGPHAE 2013	Méthode 1 : Fréquentation actuelle et niveau (actuel) Méthode 2 : Activité principale (élève/étudiant) (12 derniers mois) et niveau (actuel)
<i>Enquêtes démographiques et de santé</i>	
EDS 1992	Fréquentation actuelle et niveau (actuel)
EDS 2005	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
EDS 2010-2011	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
EDS 2012-2013	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
EDS 2014	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
EDS 2015	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
<i>Autres enquêtes nationales</i>	
ESAM 1994	Activité habituelle (étude/formation) (12 derniers mois) et niveau (sans autre précision)
ESAM 2002	Activité habituelle (étude/formation) (4 derniers mois) et niveau (sans autre précision)
ESPS 2005	Classe fréquentée actuellement = classe du supérieur (achevé)
ESPS 2011	Classe fréquentée actuellement = classe du supérieur (achevé)
L2S 2014	Classe fréquentée actuellement = classe du supérieur (actuelle)

3.3. Indicateur de fréquentation du supérieur

À partir des informations généralement récoltées dans les enquêtes et recensements (fréquentation actuelle ou passée d'une formation supérieure, diplôme), il est possible de calculer différents indicateurs pour mesurer les évolutions de l'enseignement supérieur. Citons le taux de fréquentation (du moment), le taux d'accès, et le taux de « diplomation ».

3.3.1. Choix de l'indicateur

Le premier indicateur requiert que les données des enquêtes et recensements intègrent des informations sur la fréquentation actuelle et le niveau fréquenté. Le second indicateur nécessite que soient documentés la fréquentation actuelle et passée ainsi que le niveau atteint. Le dernier indicateur demande à ce que soit enregistré le plus haut diplôme obtenu. Le diplôme n'étant présent que dans le RGPHAE de 2013 et l'ESAM de 1994, l'indicateur de « diplomation » n'a pas été retenu pour les comparaisons sur le temps long. Par souci de comparabilité avec d'autres sources de données (celles du MESRI et de l'ISU), on a retenu le taux de fréquentation, qui s'apparente aux taux de scolarisation généralement calculés dans les publications officielles nationales ou internationales, plutôt que le taux d'accès.

3.3.2. Choix de la classe d'âge

L'indicateur de fréquentation peut théoriquement être calculé pour différentes tranches d'âge : les 20-24 ans (mesure standard proposée par l'ISU), les 20-27 ans (ce qui correspondrait à un cycle complet de la première année jusqu'au doctorat), ou encore les 18-30 ans (population des « jeunes » généralement prise en compte dans les travaux sur l'insertion professionnelle). Toutefois, dans la mesure où les questions sur la scolarisation du moment ne s'adressent qu'aux 5-24 ans dans les EDS (ou aux 6-25 ans pour l'EDS de 1992), l'indicateur retenu est le taux de fréquentation du supérieur pour les individus âgés de 20 à 24 ans.

La classe d'âge retenue présente des avantages et des limites. Elle est restrictive, et ce, à plusieurs points de vue. D'abord, elle ne couvre pas toute la durée possible des études supérieures (un doctorat requiert *a minima* 8 années d'études). Ensuite, il faut s'attendre à ce que, compte tenu des petits effectifs dans les enquêtes ménages, une classe d'âge aussi restreinte donne parfois des valeurs aberrantes pour l'indicateur de fréquentation du supérieur. Enfin, une classe d'âge plus large que les 20-24 ans permettrait de mieux prendre en compte les retards scolaires.

Toutefois, cette tranche d'âge fait référence aux âges officiels (la formation post-baccalauréat débutant théoriquement à 20 ans avant 2014 et à 19 ans, après¹¹) et aux mesures de l'ISU, ce qui permet de comparer les résultats obtenus aux mesures plus « classiques ».

L'ISU fournit de longues séries de données sur les TBS dans l'enseignement supérieur. L'Institut se fonde sur les registres d'inscriptions des établissements scolaires par niveau d'éducation – soit les statistiques scolaires fournies par le ministère compétent – pour évaluer la population représentant le numérateur, puis sur les recensements démographiques ou les estimations de la population en âge d'être scolarisée à ce niveau pour celle du dénominateur.

3.3.3. Mode de calcul de l'indicateur

Le taux net de fréquentation du niveau supérieur est le rapport entre la population âgée de 20 à 24 ans le fréquentant au moment de l'enquête et l'ensemble de la population du même âge. Même s'il s'en rapproche, il n'est pas totalement équivalent à l'indicateur calculé par l'UNESCO. En effet, les données de l'ISU présentent des taux bruts (population fréquentant le niveau supérieur, peu importe l'âge, rapportée à la population en âge de le fréquenter, soit les 20-24 ans

¹¹ Les classes d'âge théoriques étant de 7 à 12 ans et de 13 à 19 ans respectivement pour le primaire et pour le secondaire, les jeunes entreraient à 20 ans dans l'enseignement supérieur.

avant 2014 et les 19-23 ans, après) alors que, du fait des limitations d'âge dans les EDS, nous ne pouvons calculer que des taux nets (population de 20 à 24 ans fréquentant le supérieur et rapportée à la population en âge de fréquenter le supérieur, soit les 20-24 ans).

Il convient de préciser que les résultats doivent être interprétés avec prudence. Tout d'abord, les questions sont le plus souvent posées au chef de ménage, qui peut ne pas connaître précisément la situation scolaire et le niveau de chacun des membres de son ménage. Ensuite, la plupart des enquêtes prises en compte s'adressent aux ménages ordinaires¹². Or, les étudiants et étudiantes peuvent résider en ménages collectifs (cités universitaires)¹³. Enfin, dans les différentes opérations, il peut exister un certain flou quant à la manière de comptabiliser les effectifs étudiants habituellement logés dans des cités universitaires quand ils sont en visite dans un ménage au moment du passage des enquêteurs et enquêtrices¹⁴.

Plus généralement, les données des enquêtes ménages, contrairement aux données de recensements, ne relèvent pas d'un dénombrement exhaustif de la population étudiante mais d'une généralisation de situations observées à partir d'un échantillon de personnes enquêtées. La proportion de la population étudiante est faible dans la population sénégalaise, fortement localisée dans les grands centres urbains et parfois même dans certains quartiers. Or, dans la mesure où les enquêtes ménages n'ont pas pour objet l'étude de la scolarisation, que les étudiants du supérieur constituent une population particulière (rare et non répartie

¹² Les recensements portent à la fois sur les ménages ordinaires et sur les ménages dits collectifs. Mais pour les RGPH de 1988 et de 2002 conduits au Sénégal, ces données ne sont pas disponibles.

¹³ À partir des données des différents recensements, nous présenterons les évolutions du nombre d'étudiants et comparerons celui-ci aux données du Ministère.

¹⁴ En annexe sont présentés les extraits des manuels des enquêteurs relatifs aux notions de ménage (définition générale, ménages ordinaires, ménages collectifs ou comptés à part) et de résidence (population des résidents présents et absents et des visiteurs), susceptibles d'influer sur le dénombrement de la population étudiante.

uniformément sur l'ensemble des ménages) et que les tirages des échantillons ne tiennent pas compte du niveau scolaire, l'estimation de la population étudiante dans les enquêtes ménages peut être biaisée. De même, la période de collecte, si elle coïncide avec des congés, peut influencer l'enregistrement de l'activité habituelle des étudiants et étudiantes. Plusieurs enquêtes ont eu lieu, pour tout ou partie de la collecte, au cours des congés estivaux (Tableau 12) : l'ESAM de 2002 (avril-août 2001), l'ESPS de 2011 (août-décembre 2011), les EDS de 2014 et de 2015 (janvier ou février-octobre 2015). On peut donc légitimement s'attendre à ce que, dans ces opérations, les taux de fréquentation calculés soient sous-estimés.

3.3.4. Comparaison de l'indicateur selon les différentes sources

Les figures suivantes présentent, pour chaque recensement ou enquête, la part des 20-24 ans qui fréquentent le supérieur, pour les deux sexes confondus (Figure 9) ou pour les hommes et les femmes séparément (Figure 10). À noter que, pour le recensement de 2013, deux méthodes de calcul de l'indicateur de fréquentation du supérieur sont proposées : la première s'appuie sur la combinaison des variables sur la fréquentation scolaire actuelle et le niveau atteint (RGPHAE m1), la seconde sur l'activité actuelle (élève/étudiant) et le niveau atteint (RGPHAE m2). On distingue aussi le fait que le taux est calculé seulement pour les ménages ordinaires (RGPHAE ord) ou pour l'ensemble des ménages, ordinaires et collectifs (RGPHAE).

Figure 9 : Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal, sexes confondus

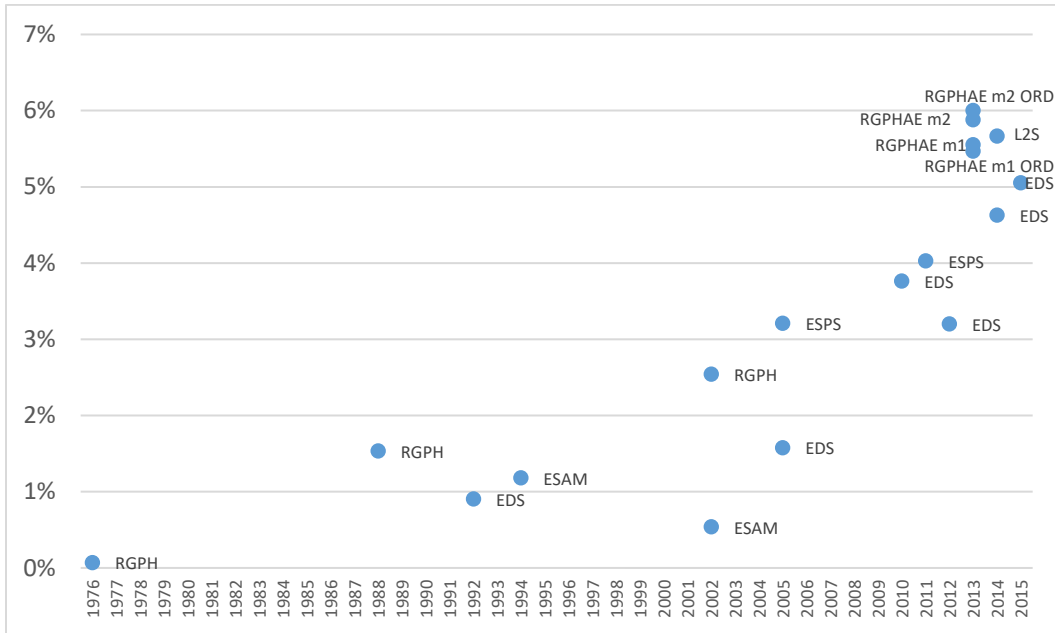
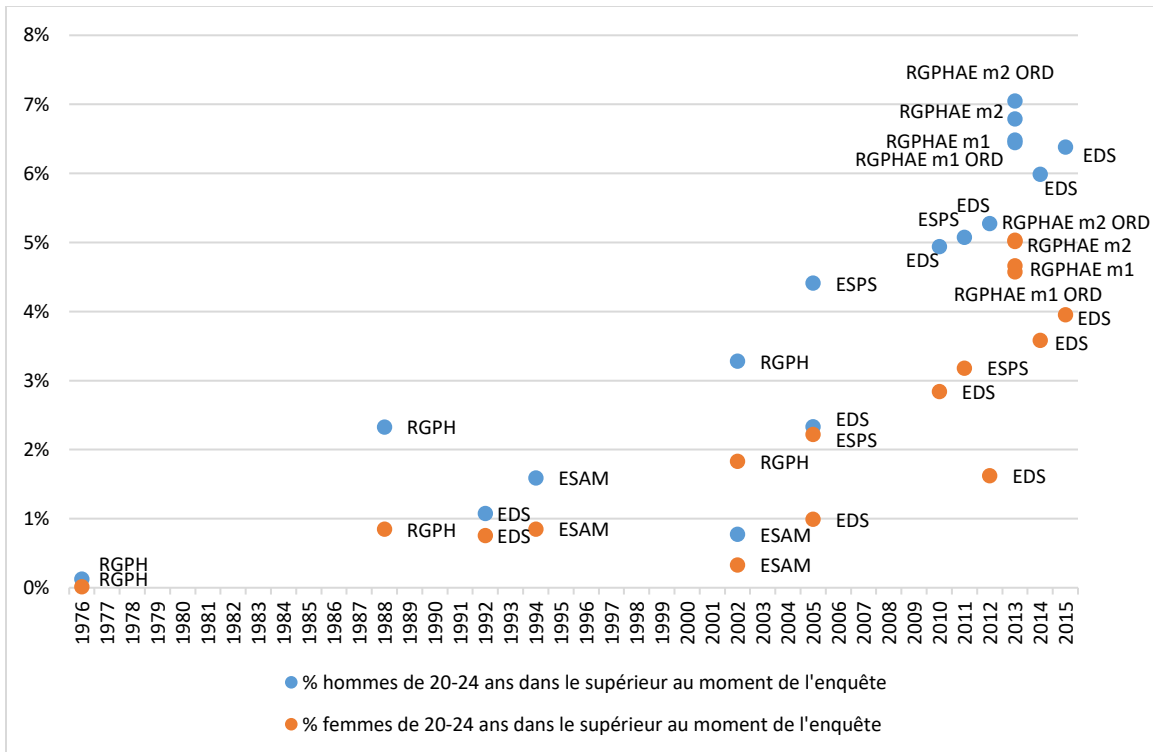


Figure 10 : Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal selon le sexe

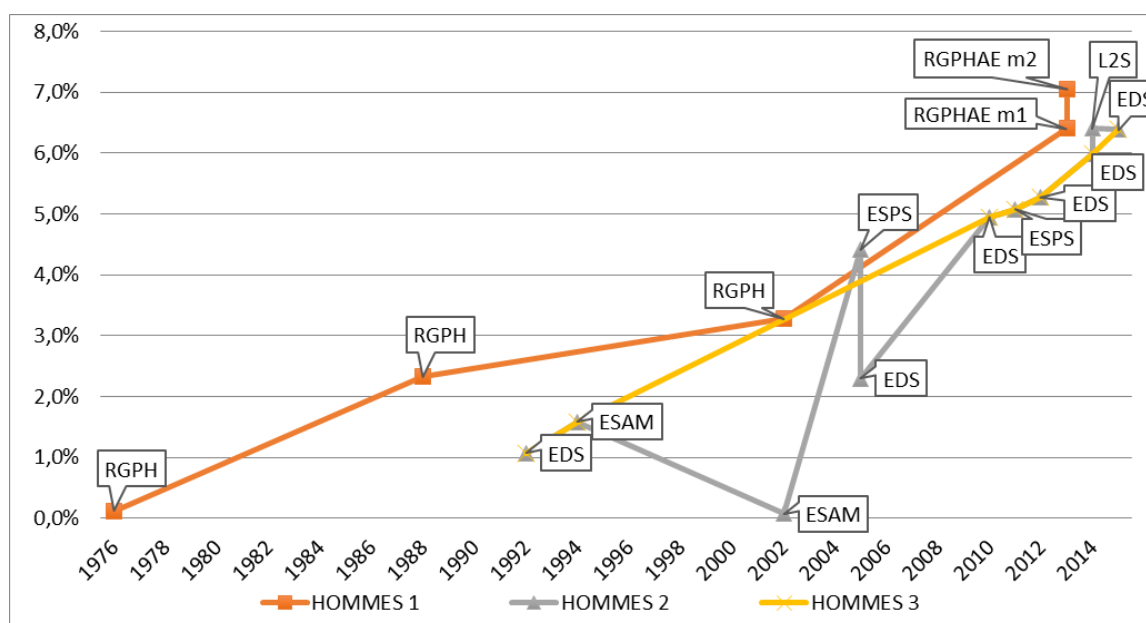


Pour en faciliter la lecture et l'interprétation, la Figure 10 a été reprise et scindée en deux graphiques : le premier pour les hommes (Figure 11) et le second pour les femmes (Figure 12). Sur ces deux figures, on a relié entre elles les données des recensements par des courbes orange et celles des enquêtes ménages (EDS et enquêtes sur les conditions de vie), par des courbes grises. Pour cette deuxième série, une courbe jaune est ajoutée, dans laquelle ont été éliminés les « points aberrants » (ceux de l'ESAM de 2002, de l'ESPS de 2005, des EDS de 2005 et de 2012-2013 et de la L2S de 2014). En ce qui concerne le recensement de 2013, c'est l'indicateur sur les ménages ordinaires qui a été retenu pour une meilleure comparaison avec les autres sources de données.

Pour les hommes, les données collectées montrent une évolution quasi linéaire entre les quatre recensements (courbe orange, Figure 11) avec une progression ralentie entre 1988 et 2002, mais particulièrement soutenue entre 2002 et 2013. En l'absence de données officielles (ministérielles) pour la période, il apparaît difficile de statuer sur la véracité de ces tendances. Notons toutefois que seules les données du recensement de 2013 intègrent les ménages collectifs (avec une estimation donc plus juste de la population étudiante, mais surestimée par rapport aux autres recensements, ne tenant compte que des ménages ordinaires). L'évolution de la fréquentation du supérieur mesurée par les enquêtes auprès des ménages (EDS et conditions de vie) (courbe grise, Figure 11) montre que plusieurs opérations de collecte se démarquent des autres, formant des « points aberrants ». Certaines présentent des niveaux de fréquentation très en deçà de ceux trouvés par ailleurs, notamment dans l'ESAM de 2002 et l'EDS de 2005. Si l'écart entre l'ESAM de 2002 et les autres enquêtes peut s'expliquer (cette opération a été menée à cheval sur deux années scolaires), celui constaté pour l'EDS de 2005 reste une énigme. D'autres, au contraire, l'ESPS de 2005 et la L2S de 2014, donnent des niveaux très au-dessus de la tendance. De nouveau, ces écarts sont difficilement explicables : on doit se contenter d'avancer l'hypothèse que les enquêtes par sondage captent mal la population, rare, des étudiants et étudiantes. Sans ces quatre points, il apparaît que la scolarisation des hommes

au niveau supérieur a crû de manière continue et stable entre 1994 (1,6 %) et 2015 (6,4 %) (courbe jaune, Figure 11). Les niveaux enregistrés sont cependant systématiquement plus faibles que ceux calculés à partir des recensements.

Figure 11 : Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal pour les hommes

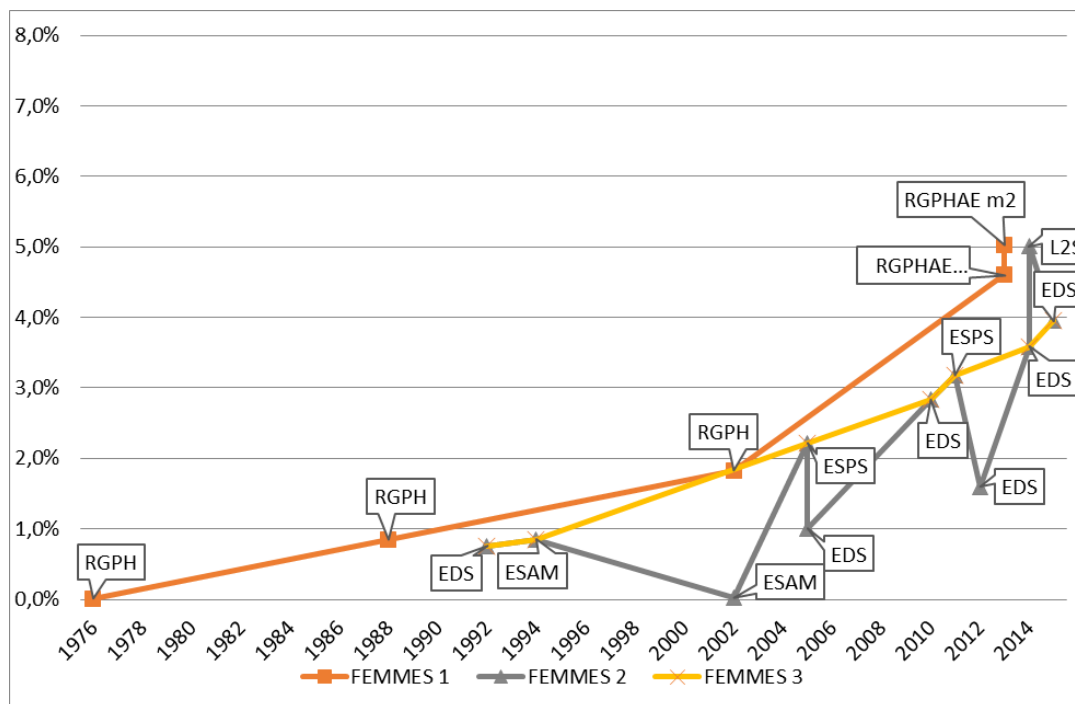


La percée des femmes dans l'enseignement supérieur est également manifeste et visible, quelles que soient les données considérées. Et, comme pour les hommes, les tendances données par les recensements (courbe orange, Figure 12) et les enquêtes (courbe grise, Figure 12) sont quasi parallèles, mais les niveaux diffèrent en étant systématiquement plus élevés quand ils sont évalués avec les données des recensements (exhaustifs) plutôt qu'avec les enquêtes ménages (par échantillonnage). Comme nous l'avons mentionné précédemment, dans la mesure où la part d'étudiants fréquentant le niveau supérieur est une population rare et que les échantillons des enquêtes ménages ne sont pas tirés en tenant compte du niveau d'éducation, cette population y est mal appréhendée, en étant généralement sous-estimée. En effet, un étudiant de cycle supérieur qui a quitté son ménage d'origine pour ses études n'y est plus comptabilisé comme membre parce qu'il n'y réside plus habituellement, mais son ménage d'accueil n'est pas

forcément inclus dans l'échantillon des ménages à enquêter. Cet aspect déjà évoqué n'est pas propre aux femmes, mais se pose pour elles avec d'autant plus d'acuité que les étudiantes constituent une population rare, plus rare encore que celle des étudiants.

Par ailleurs, et comme dans la population masculine, il semblerait qu'avec les données de l'ESAM de 2002, de l'EDS de 2005, de même qu'avec l'EDS de 2012, on sous-estime la participation des femmes à l'enseignement supérieur. Les écarts de mesure entre l'ESAM de 2002 et les autres enquêtes ménages tiennent peut-être aux spécificités de cette opération de collecte. En revanche, rien ne semble distinguer la méthodologie des EDS de 2005 ou de 2012 des autres opérations du même type.

Figure 12 : Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal pour les femmes



3.3.5. Analyse critique de la construction de l'indicateur et comparaison avec les données officielles

Dans les paragraphes qui suivent, nous discutons plus en détail des écarts entre données de recensement et données d'enquête, mais aussi entre données d'enquête et données « officielles » (statistiques scolaires), en lien avec les méthodologies de collecte de ces différentes opérations.

3.3.5.1. Écarts entre recensements et enquêtes

a) Ménages ordinaires et ménages collectifs (RGPHAE de 2013)

Dans les données du RGPHAE de 2013, de très faibles effectifs d'étudiants et d'étudiantes de 20 à 24 ans sont recensés comme résidant en ménages collectifs (1 714 hommes et 724 femmes)¹⁵ de sorte que les écarts entre les taux de fréquentation de l'enseignement supérieur pour les seuls ménages ordinaires et les taux pour l'ensemble des ménages sont très faibles (Tableau 14).

On peut toutefois s'interroger sur le très faible nombre d'étudiants résidant en ménages collectifs. De fait, les résidences du Centre des œuvres universitaires de Dakar (COUD), organisme responsable du logement des étudiants sur les différents campus publics que compte le pays à l'exception de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, auraient pourtant une capacité d'accueil de 5 200 lits en 2017¹⁶. Par ailleurs, le surpeuplement des résidences universitaires fait très souvent la une des journaux sénégalais et est l'objet de protestations récurrentes de la part des étudiants, en particulier à Dakar. Ce résultat entraîne alors deux questions : les étudiants et les étudiantes en résidence universitaire ont-ils bien été recensés? Ont-ils été recensés comme résidant en ménages collectifs?

¹⁵ Les étudiants résidant en ménages collectifs sont les individus qui ont déclaré : 1) vivre en internat (à l'exclusion des autres structures collectives prises en compte dans le recensement : caserne, couvent ou monastère, hôtel ou auberge, prison, centre pour handicapés, hôpital, école coranique ou *daara*), 2) fréquenter actuellement un établissement scolaire (question B29) et 3) avoir un niveau d'éducation supérieur (question B32).

¹⁶ <http://www.coud.sn/images/telechargement/plaquette-presentation-coud-2016.pdf>

Tableau 14 : Population étudiante de 20 à 24 ans, population de 20 à 24 ans et taux de fréquentation du cycle supérieur au Sénégal selon le type de ménage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ménages ordinaires			
Étudiants de 20 à 24 ans	38 645	29 671	68 316
Population de 20 à 24 ans	599 735	648 998	1 248 733
Taux de fréquentation du cycle supérieur	6,4 %	4,6 %	5,5 %
Ménages collectifs			
Étudiants de 20 à 24 ans	1 714	724	2 438
Population de 20 à 24 ans	23 007	2 681	25 688
Taux de fréquentation du cycle supérieur	7,4 %	27 %	9,5 %
Ensemble des ménages (ordinaires et collectifs)			
Étudiants de 20 à 24 ans	40 359	30 395	70 754
Population de 20 à 24 ans	622 742	651 679	1 274 421
Taux de fréquentation du cycle supérieur	6,5 %	4,7 %	5,6 %
Proportion d'étudiants en ménages collectifs	4,2 %	2,4 %	3,4 %
Proportion de jeunes de 20 à 24 ans en ménages collectifs	3,7 %	0,4 %	2,0 %

Source : RGPHAE 2013

Champ : Ménages collectifs et ménages ordinaires

b) Échantillon ou recensement exhaustif

Outre les biais propres à la conception des échantillons, déjà évoqués plus haut, il faut également souligner que dans les recensements, par définition exhaustifs, la population étudiante est en principe comptabilisée quelque part. Dans les enquêtes par sondage, par contre, si les étudiants et étudiantes ne résident pas au moment du passage des enquêteurs dans leur ménage d'origine, ils peuvent ne pas être comptabilisés du tout. Ainsi, les recensements donnent de manière systématique un nombre d'étudiants et des taux de fréquentation du cycle supérieur plus importants que les enquêtes ménages.

c) Fréquentation scolaire et activité principale (RGPH 2013)

Un autre facteur de variation « artificielle » des indicateurs calculés tient à la méthode de calcul : on peut appréhender la population en cours d'études à travers la question directe sur la fréquentation actuelle ou à travers celle relative à l'activité principale, chacune étant combinée au niveau scolaire atteint (cycle supérieur). À

l'exception du dernier RGPH, peu d'enquêtes présentent ces deux informations simultanément.

On constate que les deux méthodes donnent des taux de fréquentation comparables, mais pas totalement identiques. On dénombre davantage d'étudiants (hommes et femmes) à travers la question sur l'activité principale qu'à travers celle sur la fréquentation du moment (Tableau 15). Or cette méthode est précisément celle qui a été adoptée pour les recensements qui présentent des taux plus élevés à ceux des enquêtes basées sur des informations directes sur la fréquentation scolaire.

Tableau 15 : Taux de fréquentation de l'enseignement supérieur au Sénégal selon la méthode d'enregistrement de calcul de la fréquentation

	Hommes	Femmes	Ensemble
Population de 20 à 24 ans	599 735	648 998	1 248 733
<i>[NOM] fréquente-t-il/elle actuellement?</i>			
Étudiants de 20 à 24 ans	38 645	29 671	68 316
Taux de fréquentation	6,4 %	4,6 %	5,5 %
<i>Quelle est l'activité à laquelle [NOM] a consacré la plupart de son temps au cours des 12 derniers mois?</i>			
Étudiants de 20 à 24 ans	42 271	32 661	74 932
Taux de fréquentation	7 %	5 %	6 %

Source : RGPHAE 2013

Champ : Ménages collectifs et ménages ordinaires

L'écart entre les deux méthodes de calcul pourrait tenir à une interprétation erronée de la mention « actuellement » dans les questions sur la fréquentation scolaire (« fréquentez-vous actuellement? »). Quand les personnes sont enquêtées un jour sans cours (par exemple, au cours du week-end ou lors des vacances scolaires), elles pourraient ne pas se déclarer comme fréquentant une école « actuellement ». Parallèlement, avec une question sur « l'activité principale », des individus qui auraient étudié au cours de l'année écoulée, mais qui ne seraient pas encore inscrits au moment du passage des enquêteurs se déclareraient très certainement étudiants. À une question sur la « fréquentation actuelle », ils répondraient plutôt qu'ils ne fréquentent pas une école.

3.3.5.2. Statistiques scolaires et données d'enquêtes

Le Tableau 16, qui présente les effectifs étudiants calculés à partir des enquêtes ou donnés dans les publications « officielles » des années 2005 à 2013 (Statistiques économiques et sociales éditées par l'ANSD) montre une sous-estimation de la population étudiante dans les données d'enquête. Rappelons que les statistiques officielles s'appuient principalement sur les registres des établissements scolaires (soit la recension des effectifs d'inscrits) pour évaluer la population étudiante. Comme pour les recensements et à la différence des enquêtes par sondage, ces données ont une prétention à l'exhaustivité, et il n'est pas étonnant que les décomptes affichés surpassent ceux des enquêtes. Malgré tout, et compte tenu de l'extrême diversité de l'offre scolaire au niveau supérieur au Sénégal, notamment la croissance spectaculaire des établissements privés au cours des deux dernières décennies, on peut penser que l'exhaustivité des données officielles est très relative. De fait, tous les établissements existants ne sont pas recensés par le Ministère.

Tableau 16 : Effectifs étudiants au Sénégal, tous âges confondus, selon les enquêtes et selon le Ministère

	Enquêtes	Ministère
2005-2006	60 472***	62 539
2006-2007		78 274
2007-2008		91 359
2008-2009		94 371
2009-2010		95 570
2011	98 592**	111 749
2013	137 684*	137 684*

**Dans la publication Statistiques économiques et sociales, les auteurs ont repris les chiffres du recensement*

*** ESPS 2011*

**** ESPS 2005*

Les taux mesurés par les enquêtes sont généralement plus faibles que ceux des données ministérielles (voir plus haut Figure 11 et Figure 12). À l'inverse, les taux mesurés à partir des données de recensement sont plus importants que ceux des données ministérielles. Toutefois, les tendances d'évolution s'avèrent comparables (Tableau 17).

Tableau 17 : Taux bruts de scolarisation supérieure au Sénégal dans les recensements et les enquêtes et dans les données de l'ISU (%)

	Recensements et enquêtes			Données ISU	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2000					
2002	5,7	2,9	4,3		
2005-2006**	7,1	4,0	5,4	7,7	3,5
2006-2007				8,1	4,3
2007-2008				10,0	5,4
2008-2009				9,8	5,7
2009-2010				9,3	5,5
2011**	10,7	6,2	8,2	12,2	7,2
2012				12,3	7,2
2013*	13,4	8,3	10,8	12,6	7,4
2014				13,0	7,7

*Recensement de 2013

** Enquêtes sur la pauvreté au Sénégal de 2005 et de 2011

À noter enfin que les disparités entre taux bruts et taux nets sont, au niveau du supérieur, très élevées (Tableau 18). Ces différences traduisent l'importance du nombre d'étudiants et d'étudiantes n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et plus encore l'importance du nombre de ceux qui l'ont déjà dépassé : cette population étudiante hors âge officiel vient gonfler les TBS. De fait, l'enseignement supérieur est le dernier niveau d'enseignement, et donc celui qui absorbe tous les retards successifs dans la scolarité aux niveaux inférieurs.

Tableau 18. Comparaisons taux bruts et taux nets de scolarisation supérieure au Sénégal dans différents recensements et enquêtes (%)

Année	Source	Taux bruts	Taux nets
2002	RGPH	4,3	2,5
2005-2006	ESPS	5,4	3,2
2011	ESPS	8,2	4,0
2013	RGPHAE	10,8	5,6

Comme nous l'avons souligné en introduction, malgré des évolutions importantes et positives, la participation des populations d'Afrique subsaharienne à l'éducation supérieure reste très en dessous de la moyenne mondiale et le constat serait encore plus alarmiste s'il s'appuyait sur les taux nets et non sur les taux bruts.

3.4. Conclusion

Au terme de cet exercice, le premier constat qui s'impose est celui de la qualité et de la cohérence des données d'enquêtes produites au Sénégal : les tendances sont tout à fait comparables entre « types de données » (recensements, données d'enquêtes par sondage, données ministérielles) même si les niveaux mesurés divergent.

Ces écarts témoignent d'une sous-estimation de la participation des populations à ce niveau d'enseignement dans les enquêtes ménages, comparativement aux recensements. Compte tenu de l'importance du niveau scolaire atteint dans la détermination des comportements démographiques et sociaux, ne gagnerait-on pas à inclure la variable de niveau scolaire dans les plans de sondage/échantillonnage?

Les écarts matérialisent aussi les différences de formulation des questions relatives à la fréquentation scolaire, à l'activité principale ou au niveau atteint et invitent à préconiser une harmonisation plus systématique des informations sur la scolarisation dans les enquêtes, d'autant plus que les données ministérielles, en particulier sur la scolarisation supérieure, demeurent lacunaires.

Dans les recensements, il conviendrait également de mieux prendre en compte la population étudiante vivant en ménages collectifs pour avoir une image plus fidèle de ceux qui la composent et de leurs conditions de vie.

Enfin, il serait souhaitable de présenter de manière plus systématique à la fois les taux nets et les taux bruts, qui présentent des disparités très importantes. Les taux bruts généralement présentés dans les publications officielles donnent une vision particulièrement édulcorée de la réalité, marquée par une très faible participation de la population, en particulier féminine, au niveau d'enseignement supérieur.

CONCLUSION GENERALE

Partant du constat de la multiplication des sources de données qui permettent d'analyser l'éducation et l'alphabétisation, cette note visait à examiner en détail la mesure des indicateurs relatifs à l'éducation au Sénégal, notamment sur les thématiques 1) des EHÉ; 2) de l'analphabétisme et de l'illettrisme; 3) de la fréquentation de l'enseignement supérieur.

Les indicateurs sur les enfants hors l'école calculés sont très sensibles aux différents paramètres qui les composent. Ainsi, la définition de l'école, la classe d'âge et la population de référence influencent le niveau de l'indicateur produit. Si les données ministérielles permettent de mieux définir le type d'école reconnu comme formelle, elles mesurent le nombre d'inscrits et s'appuient, pour les dénominateurs, sur des estimations de population, d'autant plus biaisées que la date du dernier recensement est lointaine. Les données d'enquêtes reposent sur les déclarations de la personne enquêtée dans le ménage. La définition d'enseignement « formel » ou « moderne » est plus ou moins marquée de la subjectivité de l'enquêteur et de l'enquêté, selon le degré de précision des instructions aux enquêteurs. De même, la période de référence (moment de l'enquête ou année en cours) contribue aussi à produire des différences.

Les conclusions que l'on peut tirer de cette analyse critique sont que les diverses enquêtes qui comportent un module sur la scolarisation mériteraient d'être standardisées pour produire des indicateurs comparables. La précision du type d'école pourrait être affinée grâce aux outils du ministère de l'Éducation nationale. Les instructions aux enquêteurs devraient porter le même niveau de précision sur la distinction entre « formel » et « informel ». Enfin, la classe d'âge utilisée pour l'analyse doit rester la même à des fins de comparaison.

En ce qui concerne l'alphabétisation, on note que les différentes sources (recensements, enquêtes démographiques et de santé, enquêtes sur les

conditions de vie) qui permettent, au Sénégal, de mesurer le niveau d'(an)alphabétisme de la population et ses évolutions, adoptent des définitions très divergentes, y compris entre données de « même nature ». Les tendances mesurées ne sont pas toujours convergentes, même si plusieurs sources indiquent que l'analphabétisme a régulièrement baissé au Sénégal entre 1990 et 2015, mais que le rythme s'est ralenti dans la dernière décennie. On ne peut que préconiser une standardisation de la mesure pour mieux appréhender le phénomène, ses évolutions et ses déterminants.

Pour suivre l'évolution de l'accès à l'enseignement supérieur, « pierre angulaire du développement durable », l'UNESCO recommandait en 2017, dans sa note d'orientation du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, « une mise à profit des enquêtes ménages ».

De ce travail d'analyse critique des sources de données disponibles (incluant enquêtes ménages et recensements) ressort le fait que les comparaisons de ces différentes sources doivent se faire avec prudence : les questions sur la scolarisation ne s'adressent pas toujours aux individus eux-mêmes (mais aux chefs de ménage ou à leurs représentants) et peuvent être assez imprécises.

Par ailleurs, les résultats s'appuient le plus souvent (sauf dans le cas du RGPHAE de 2013) sur les ménages ordinaires alors même qu'une proportion non négligeable d'étudiants résident en ménages collectifs. Plus généralement, les données des enquêtes ménages, contrairement aux données de recensements, ne relèvent pas d'un dénombrement exhaustif de la population, mais d'une généralisation de situations observées à partir d'un échantillon de personnes enquêtées. Or, les enquêtes ménages n'ayant pas pour objet l'étude de la scolarisation, les étudiants des niveaux d'enseignement supérieur constituant une population particulière (rare et non répartie uniformément sur l'ensemble des ménages) et les tirages des échantillons ne tenant pas compte du niveau scolaire,

la mesure de la population étudiante dans les enquêtes ménages peut être fortement sous-estimée.

De même, les enquêtes auprès des ménages qui captent la fréquentation « actuelle » s'avèrent très sensibles aux dates de collecte : la mesure de la fréquentation du niveau d'enseignement supérieur peut être biaisée si la collecte se fait pendant des périodes de congés scolaires, à cheval sur deux années scolaires ou encore si elle est éloignée du début de l'année scolaire.

La présente note montre qu'il serait souhaitable de présenter de manière plus systématique, à côté des taux bruts (mesure classique de l'ISU), les taux nets de scolarisation au niveau d'enseignement supérieur, qui donnent à voir une autre réalité.

L'enseignement supérieur est marqué au Sénégal par une très forte diversification de l'offre scolaire, qui rend particulièrement difficile le travail du MESRI dans le recensement des établissements et des étudiants. Dans ce contexte, la mise à profit des enquêtes ménages et des recensements est plus que souhaitable, mais elle requiert, comme nous l'avons montré, quelques précautions d'usage, voire quelques innovations méthodologiques.

Références bibliographiques

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. (2014). *Rapport définitif RGPHAE 2013*. Dakar: auteur: 416 p.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Measure DHS, 2012. Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples. Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011. ICF International, Maryland.

Boly, D. (2017). *Inégalités scolaires au primaire à Ouagadougou dans les années 2000*. (Thèse de doctorat non publiée, Université Paris Descartes).

Buckner, E. et Hatch, R. (2014). *Literacy data: more, but not always better*, "EPDC Policy Brief", 13p., (<http://www.epdc.org/>)

Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE), 2013. Rapport National sur la Situation de l'Education, 2013, Dakar, DPRE : 112 p .

Easterly, W. (2009). How the Millennium Development Goals are unfair to Africa. *World Development*, 37(1), 26-35.

Fiske, E.B. (2012). *Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation*. Paris: Unesco: 118 p.

Goudiaby, J.A. (2014) *L'université et la recherche au Sénégal à la croisée des chemins. Entre héritages, marché et réforme LMD*, Paris:L'Harmattan/Académia: 388p.

Institut de statistique de l'UNESCO. (2010). Tendances dans l'enseignement supérieur : l'Afrique subsaharienne. » *Bulletin d'information de l'ISU*, 10, 7.

Institut de statistique de l'Unesco et Unicef. (2014). *All children in school by 2015. Global initiative on out-of-school children. Regional Report West and Central Africa*. Montréal: auteur: 96 p.

Institut de statistique de l'UNESCO et UNICEF. (2015). *Fixing the broken promise of education for all: findings from the global initiative on Out-of-School Children*. Montréal: auteur: 143 p.

Mingat, A., Ndem, F. et Seurat, A. (2013). La mesure de l'analphabétisme en question. Le cas de l'Afrique subsaharienne. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 12, 25-47.

Oya, C. (2011). Africa and the Millennium development goals (MDGs): What's right, what's wrong and what's missing. *Revista De Economia Mundial*, 27, 19-33.

Université Cheikh Anta Diop, Institut de recherche pour le développement et UNICEF. (2016). *Les enfants hors ou en marge du système scolaire classique au Sénégal. Étude « Orlecol »*. Synthèse analytique. Dakar: UNICEF: 90 p.

UNESCO (1953), *L'analphabétisme dans divers pays. Étude statistique préliminaire sur la base des recensements effectués depuis 1900*, Paris, UNESCO : 246 p.

UNESCO. (1957). *L'alphabétisme dans le monde au milieu du XX^e siècle*. Paris: 216 p.

UNESCO. (2006), *Rapport mondial de suivi sur l'EPT. L'alphabétisation, un enjeu vital*, Paris, Unesco.

UNESCO. (2017). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016. L'éducation pour les peuples et la planète. Créer des avenir durables pour tous*. Paris: auteur: 505 p.

Annexe A : Métadonnées selon la source de données au Sénégal

Tableau A.1 Détail des questions posées sur l’alphabétisation et instructions données aux agents recenseurs et enquêteurs pour les groupes d’âge concernés et pour chaque opération de collecte au Sénégal

Opération	Groupe d’âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
RGPH 1988		
	6 et +	<p>P17. Aptitude à lire et à écrire : <i>Encerclez la langue habituellement lue et écrite :</i></p> <p>0 : aucun 1: français 2: arabe 3 : langue nationale (wolof, serere, pular, diola, mandingue, soninke) 4 : autres langues</p>
RGPH 2002		
	6 et +	<p>B16. Alphabétisation</p> <p><i>Enregistrez toutes les langues que l’enquête sait lire et écrire en inscrivant le chiffre 1 dans les cases appropriées.</i></p> <p>AU : Aucune FR : Français AR : Arabe WO : Wolof PU : Pulaar SE : Sereer MA : Mandingue DI : Diola SO : Soninké AL : Autre langue</p>
RGPH 2013		
	6 et +	<p>B34. Est-ce que [NOM] sait lire et écrire dans une langue quelconque ?</p> <p><i>Inscrivez le code correspondant à la réponse:</i></p> <p>1 : oui 0 : non. FR : Français AR : Arabe</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		WO : Wolof PU : Pulaar SE : Sereer MA : Mandingue DI : Diola SO : Soninké AL : Autre langue <i>Dans le manuel de l'agent recenseur:</i> <i>« L'alphabétisation est l'aptitude d'une personne à lire et à écrire en le comprenant, un texte en relation avec les faits de la vie quotidienne dans une langue quelconque. »</i>
EDS 1986		
	15-49	Questionnaire femme 114. « Pouvez-vous lire une lettre ou un journal facilement, difficilement ou pas du tout ? »
EDS 1992-93		
	F 15-49 H 20 ans et +	Questionnaire femme/homme 111/108. Pouvez-vous lire et comprendre une lettre ou un journal facilement, difficilement ou pas du tout ? 1. Facilement 2. Difficilement 3. Pas du tout
EDS 1997		
	F 15-49 H 20 ans et +	Questionnaire femme/homme 111. Pouvez-vous lire et comprendre une lettre ou un journal facilement, difficilement ou pas du tout ? 1. Facilement 2. Difficilement 3. Pas du tout
EDS 2005		
	F 15-49 H 15-59	Questionnaire femme/homme 111. Maintenant, je voudrais que vous me lisiez ces phrases à voix haute ; lisez-en le plus que vous pouvez dans la langue de votre choix. <i>Montrer la carte sur les langues à l'enquêtée.</i> <i>Si l'enquêtée ne peut pas lire une phrase entière, insister : pouvez-vous me lire certaines parties de la phrase ?</i> <hr/> 1 : ne peut pas lire du tout

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p>2 : peut lire certaines parties 3 : peut lire toute la phrase 4 : pas de carte dans langue qui convient (à préciser) 5 : aveugle</p> <p>112. Avez-vous déjà participé à un programme d'alphabétisation ou à un autre programme qui comprenait l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (non compris l'école primaire) ? 1 : Oui 2 : Non</p> <p>112B. Dans quelles langues étaient donnés les programmes d'alphabétisation auxquels vous avez participé ? A : Arabe/Medersa B : Wolof C : Poular D : Serer E : Diola F : Mandingue G : Soninke X : Autre</p>
EDS 2010 et +		
	<p>F 15-49 H 15-59</p>	<p>Questionnaire femme/homme</p> <p>108. Je voudrais maintenant que vous me lisiez cette phrase. <i>Montrer la carte à l'enquêté(e). Si l'enquêté(e) ne peut pas lire toute la phrase, insister : pouvez-vous lire une partie de la phrase ?</i> 1 : ne peut pas lire du tout 2 : peut seulement lire des parties de la phrase 3 : peut lire toute la phrase 4 : pas de carte dans langue de l'enquêté(e) (préciser la langue) 5 : aveugle/problème de vue</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur:</u> <i>Sur la base des informations que vous avez de l'enquêtée, choisissez une carte dans la langue que l'enquêtée est susceptible de savoir lire, si elle est alphabétisée. Montrez la première phrase qui figure sur la carte à l'enquêtée. Laissez suffisamment de temps à l'enquêtée pour lire la phrase. Ne la pressez pas pour qu'elle la lise. Si l'enquêté/e ne peut pas lire la phrase entière, insistez pour savoir si elle/il peut lire une partie de la phrase. Indiquez si l'enquêté/e ne peut pas lire du tout, si elle/il a pu seulement lire certaines parties de la phrase ou si elle a été capable de lire toute la phrase. L'enquêtée peut vous demander de lui montrer une phrase dans une autre langue ; si vous pouvez la lui fournir, montrer-lui une carte appropriée. S'il n'y a pas de cartes dans la langue demandée, encerclez '4' et précisez la langue nécessaire.</i></p> <p><i>Il est important d'éviter que d'autres enquêtées dans le ménage entendent la phrase qui est lue. En effet, au moment de l'interview, elles pourraient répéter la phrase alors qu'elles sont incapables de lire. S'il y a une deuxième femme éligible dans le ménage, montrez-lui la deuxième carte. Montrez la troisième carte à la troisième femme interviewée et la quatrième carte à la quatrième femme. S'il y a plus de 5 femmes éligibles, recommencez avec la première phrase de la première carte.</i></p> <p>108A. Avez-vous déjà participé à un programme d'alphabétisation ou à un autre programme qui comprenait l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (non compris l'école primaire) ? 1 : Oui 2 : Non</p> <p>108B. Dans quelles langues étaient donnés les programmes d'alphabétisation auxquels vous avez participé ? A : Arabe/Medersa</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		B : Wolof C : Poular D : Serer E : Diola F : Mandingue G : Soninke X : Autre <u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> <i>L'objectif de cette question est de déterminer si l'enquêtée a déjà participé à un programme d'alphabétisation ou à un autre programme autre que celui de l'école primaire. Si l'enquêtée a déjà participé à programme, entourez le code '1'. Si la réponse est non, entourez le code '2' et passez à la question 113.</i>
ESAM 1994		
	6 et +	19. Savez-vous lire et écrire dans une langue quelconque ? 1 : Oui 2 : Non <u>Dans le manuel de l'agent enquêteur:</u> <i>Ici on veut savoir si les enquêtés qui ont un certain niveau d'instruction (diplôme inférieur au BFEM (codes "01" à "03") ou autre diplôme (code "11") sont alphabétisés ou non. Il s'agit de déterminer s'ils savent lire et écrire dans une langue quelconque y compris les langues nationales.</i>
ESAM 2002		
	15 et +	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Développement C.1 Est-ce que [NOM] sait lire et écrire dans une langue quelconque ? Oui/non
ESPS 2005		
	15 ou +	Questionnaire ménage C1 : Est-ce que (nom) sait lire et écrire dans une Langue quelconque? 1 : Oui 2 : Non

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> <i>Cette question est la seule de cette section qui est posée exclusivement aux personnes de 15 ans ou plus. Ici l'alphabétisation est définie au sens large. C'est le fait, pour une personne de 15 ans et plus, de savoir lire, écrire et comprendre, dans une langue quelconque (y compris les langues nationales), un texte court et simple sur des faits ayant trait à la vie quotidienne comme un article de journal.</i></p> <p><i>Pour celles qui remplissent ces critères inscrire '1' dans la case correspondante. Celles qui ne remplissent pas tous ces critères sont considérées comme des analphabètes ; pour ces personnes, inscrire '2' dans la case correspondante. En clair, une personne peut être alphabétisée dans n'importe quelle langue, y compris les langues nationales. Il ne s'agit pas seulement d'être alphabétisé dans la principale langue du pays ou même dans la langue officielle; il suffit que la langue en question soit utilisée sous une forme écrite par un groupe de personnes.</i></p> <p><i>Si une personne sait lire dans une langue mais ne sait pas écrire dans celle-ci, elle est considérée comme analphabète, inscrire '2' dans la case correspondante. L'ESPS_2005 n'a pas prévu de tests spécifiques permettant d'évaluer le niveau d'alphabétisation des individus. Aussi, les enquêteurs devront-ils s'en remettre aux déclarations du répondant et à leur propre jugement pour apprécier le niveau des personnes interrogées.</i></p>
ESPS 2011		
	3 ou +	<p>Questionnaire Individu</p> <p>C1 : Est-ce que [nom] sait lire et écrire dans une langue quelconque?</p> <p>1 : Oui</p> <p>2 : Non</p> <p>C1a : Est-ce que [nom] sait lire et écrire en français?</p> <p>1 : Oui</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		2 : Non C1b : Est-ce que [nom] sait lire et écrire en arabe ? 1 : Oui 2 : Non C1c : Est-ce que [nom] sait lire et écrire dans une langue nationale ? 1 : Oui 2 : Non C1d : Est-ce que [nom] sait lire et écrire dans une autre langue? 1 : Oui 2 : Non <u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> <i>L'alphabétisation est définie au sens large. C'est le fait, pour une personne, de savoir lire et écrire, dans une langue quelconque (y compris les langues nationales), un texte court et simple sur des faits ayant trait à la vie quotidienne comme un article de journal. Pour tenir compte du caractère officiel du français, de la spécificité de l'arabe et des résultats obtenus des programmes d'alphabétisation en langues nationales, cette question est éclatée en quatre.</i>
ENTES 2005		
	10 et +	Questionnaire ménage C13. (Nom) peut-il/ elle lire et écrire une lettre facilement, avec difficulté ou pas du tout dans une langue quelconque ? 1 : Facilement 2 : Difficilement 3 : Pas du tout 9 : Ne sait pas
L2S 2014		
	15 et +	C01. [Nom] peut -il/ elle lire et écrire dans les langues suivantes a. Français 1 : Oui ; 2 : Non b. Arabe 1 : Oui ; 2 : Non c. Langue nationale 1 : Oui ; 2 : Non d. Autre langue 1 : Oui ; 2 : Non

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p><i><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u></i> <i>Ici l'alphabétisation est définie au sens large. C'est le fait, pour une personne, de savoir lire et écrire, dans une langue quelconque (y compris les langues nationales), un texte court et simple sur des faits ayant trait à la vie quotidienne comme un article de journal. Cette enquête n'a pas prévu de tests spécifiques permettant d'évaluer le niveau d'alphabétisation des individus. Aussi, les enquêteurs devront-ils s'en remettre aux déclarations du répondant et à leur propre jugement pour apprécier le niveau des personnes interrogées.</i></p>

Tableau A.2 Détail des questions posées sur la fréquentation scolaire et instructions données aux agents recenseurs et enquêteurs pour les groupes d'âge concernés et pour chaque opération de collecte au Sénégal

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
RGPH 1988		
	6 et +	<p>Pas de question spécifique Remarque : La fréquentation scolaire peut se déduire de la combinaison de P18 (occupation dans les 12 dernier mois): 3 (élève) et P16 (niveau d'instruction): 01 à 19 (primaire à supérieur)</p>
RGPH 2002		
	6 et +	<p>B14. Fréquentation scolaire AU : aucun FR : français FA : franco-arabe AR : arabe CO : Coran AUT : autres</p>
RGPH 2013		
	3 et +	<p>B29. Est-ce que [NOM] a déjà fréquenté ou fréquente l'école actuellement ? Inscrivez le code correspondant : 0: non, n'a jamais fréquenté ; 1 : oui, a fréquenté ; 2 : oui, fréquente actuellement.</p> <p>B30. Type d'enseignement 1 : Français 2 : Franco-arabe 3 : Arabe pur 4 : Coranique 5 : autre</p> <p><i><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u></i> <i>B32 : Cette question s'adresse à toute personne âgée de 3 ans et plus et qui a fréquenté ou fréquente encore une école d'enseignement formel (Français, Franco-arabe et autre)</i></p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
EDS 1986		
	15-49	Questionnaire Femme 110. Avez-vous jamais fréquenté l'école ? 1 : Oui 2 : Non
EDS 1992-93		
	6 et +	Questionnaire ménage Q8. [NOM] a-t-il/elle fréquenté l'école ? 1 : Oui 2 : Non <i>Si moins de 25 ans :</i>
	6-24 ans	Q10. [NOM] va-t-il encore à l'école ? 1 : Oui 2 : Non
EDS 1997		
	F 15-49 H 20 ans et +	Questionnaire Femme/Homme 107. Avez-vous fréquenté l'école ? 1 : Oui 2 : Non
EDS 2005		
	5 ou+	Questionnaire ménage 14. (NOM) a-t-il/elle fréquenté l'école ? 1 : Oui 2 : Non
	5-24	16. (Nom) fréquente-t-il actuellement ? 1 : Oui 2 : Non 17. Au cours de cette année scolaire, (NOM) a-t-il fréquenté l'école à un certain moment ? 1 : Oui 2 : Non
EDS 2010 et +		
	5 ou +	Questionnaire ménage 16. (NOM) a-t-il/elle déjà fréquenté l'école ? 1 : Oui 2 : Non
	5-24 ans	18. (NOM) a-t-il/ elle fréquenté l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire (en cours) ? 1 : Oui 2 : Non

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p><u>Dans le manuel de l'enquêteur:</u> Les informations sur « A FREQUENTE L'ECOLE » concernent seulement les personnes qui ont 5 ans ou plus. Pour les personnes de moins de 5 ans, laissez simplement les colonnes (16) à (19B) en blanc. Le terme "école" correspond à toute catégorie d'école conventionnelle, mais n'inclut pas des écoles telles que les écoles Bibliques/coraniques, des formations brèves comme les cours de dactylographie ou de couture. Par contre, doivent être incluses les formations techniques ou professionnelles qui suivent le cycle élémentaire, comme les formations longues en mécanique ou en secrétariat, etc.</p>
ESAM 1994		
	6 et +	<p>Questionnaire ménage 14. Fréquentez-vous ou avez-vous fréquenté dans le passé une école ? 1 : Oui, j'y vais toujours 2 : Oui, dans le passé 3 : Non</p> <p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur:</u> Fréquenter une école signifie être inscrit dans un établissement d'enseignement et y suivre de façon régulière les cours dispensés. On s'intéresse seulement à l'enseignement moderne (français, anglais, arabe ou autres écoles modernes) dispensé dans une école privée ou publique. L'école coranique n'est pas prise en compte ici.</p> <p><u>Remarque importante :</u> Les informations de la question 14 ne figurent pas dans le fichier de données « Individu ». Il faut donc utiliser le niveau d'instruction et l'activité habituelle (étude/formation). Mais celle-ci n'est renseignée que pour les 10 ans et +. On ne peut donc pas produire l'indicateur des EHE pour le primaire sans un <u>bias important.</u></p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
ESAM 2002		
	3 et +	<p>Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Développement</p> <p>C.2 Est-ce que [NOM] est déjà allé à l'école?</p> <p>Oui/Non</p> <p>C5. Est-ce que [NOM] fréquente actuellement l'école?</p> <p>Oui/Non</p> <p><i>Remarque : Cette question n'est renseignée que pour les 7-14 ans dans les données L'ESAMIII s'intéresse à l'enseignement moderne seulement (français, anglais, arabe ou toute autre école moderne) dispensé dans une école publique ou privée. L'école coranique n'est pas prise en compte ici.</i></p>
ESPS 2005		
	3 ou +	<p>Questionnaire ménage</p> <p>C4. Est-ce que [NOM] est déjà allé à l'école?</p> <p>1 : Oui</p> <p>2 : Non</p> <p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u></p> <p><i>Aller à/Fréquenter l'école signifie être inscrit dans un établissement d'enseignement et y suivre de façon régulière les cours dispensés. L'ESPS_2005 s'intéresse à l'enseignement moderne seulement (français, anglais, arabe ou toute autre école moderne) dispensé dans une école publique ou privée. L'école coranique n'est pas prise en compte ici. Si une personne déclare être déjà allée à l'école, quel que soit le moment (actuellement ou dans le passé), une réponse positive sera enregistrée pour elle (qu'elle ait achevée une classe ou non). L'enquêteur inscrira '1' correspondant à la réponse 'Oui' dans la case. Si une personne répond 'Non' à la question, l'enquêteur doit inscrire '2' dans la case correspondante</i></p> <p>C7. Est-ce que [NOM] fréquente actuellement l'école (année scolaire 2004-2005)?</p> <p>1 : Oui</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p>2 : Non</p> <p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> <i>Si l'enquêté(e) fréquente actuellement l'école, c'est-à-dire durant l'année scolaire en cours, inscrire '1' dans la case correspondante et poser la question C8 sur la classe fréquentée. Si par contre l'enquêté ne fréquente pas/plus l'école, la réponse est NON et l'enquêteur doit passer à la question C11, après avoir inscrit '2' dans la case correspondante. Il est important de tenir compte de la période de l'année à laquelle l'interview a lieu. En effet, si l'enquête a lieu pendant les grandes vacances, c'est-à-dire, à la fermeture des classes, les élèves en vacances et qui comptent retourner en classe à la rentrée prochaine sont considérés comme fréquentant actuellement l'école. Par contre, pour ceux d'entre eux qui ont décidé de ne pas retourner à l'école la rentrée prochaine, inscrire '2' dans la case correspondante.</i></p>
ESPS 2011		
	3 ou+	<p>Questionnaire individus</p> <p>C4. Est-ce que [Nom] a fréquenté l'école ?</p> <p>1 : Oui 2 : Non</p> <p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> <i>Fréquenter l'école signifie être inscrit dans un établissement d'enseignement et y suivre de façon régulière les cours dispensés. L'ESPS_2011 s'intéresse à l'enseignement moderne seulement (français, anglais, arabe ou toute autre école moderne) dispensé dans une école publique ou privée. L'école coranique n'est pas prise en compte ici. Si une personne déclare être déjà allée à l'école, quel que soit le moment (actuellement ou dans le passé), une réponse positive sera enregistrée pour elle (qu'elle ait achevée une classe ou non).</i></p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p>L'enquêteur inscrira '1' correspondant à la réponse 'Oui' dans la case. Si une personne répond 'Non' à la question, l'enquêteur doit inscrire '2' dans la case correspondante</p> <p>C8. Est-ce que (NOM) fréquente actuellement l'école (année scolaire 2010-2011) ?</p> <p>1 : Oui 2 : Non</p> <p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> La question concerne les personnes qui fréquentent actuellement l'école (réponse Oui à C8). On doit inscrire la classe actuelle fréquentée (la classe en cours d'année scolaire). Hormis les réponses Aucun: code '00' et Ne sait pas: code '99', les réponses attendues à cette question sont les mêmes que celles prévues à la question C5. Pour ceux qui fréquentent l'enseignement technique ou professionnel établir les équivalences par rapport à l'enseignement général et les classer dans les classes correspondantes. Par exemple un élève qui fréquente une terminale technique « F » appartient à la modalité 14 (terminale) et un élève en troisième année à l'ENEA à un niveau équivalent à la licence, c'est-à-dire supérieur 3eme année (modalité '17').</p>
ENTES 2005		
	5 et +	<p>C14. [Nom] a-t-il/ elle jamais fréquenté l'école?</p> <p>1. : Oui, formel 2. : Oui, non formel 3. : Non 4 : Nsp</p> <p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> Encerclez 1 si la réponse est « oui formel », 2 Si c'est « Oui non formel ». Si la réponse est « non » encerclez 3 et passez à la question C23. Si la réponse est « Ne sait pas » passez à la question C24.</p>
	5-17 ans	<p>C16. [Nom] fréquente/il/elle l'école actuellement ?</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> Encerclez 1 si la réponse est « oui », si la réponse est « non » encerclez le code 2 et passez à la question C.19 « Actuellement » fait référence au jour de l'interview. Si l'interview se passe après la fin des classes pour la journée, enregistrez si l'enfant a fréquenté l'école ce jour-là. Si l'interview a lieu en fin de semaine, ou un jour de congé, enregistrez si l'enfant a fréquenté l'école le jour le plus récent quand l'école était ouverte.</p>
L2S 2014	3 ou +	<p>C04. [Nom] est-il/ elle déjà allé(e) à l'école ? 1 : Oui 2 : Non</p> <p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> Aller à/Fréquenter l'école signifie être inscrit dans un établissement d'enseignement et y suivre de façon régulière les cours dispensés. Cette enquête s'intéresse à l'enseignement moderne seulement (français, anglais, arabe ou toute autre école moderne) dispensé dans une école publique ou privée. L'école coranique n'est pas prise en compte ici.</p> <p>C09. Est-ce que [Nom] fréquente actuellement l'école (année scolaire 2014-2015) 1 : Oui 2 : Non</p> <p><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> Il est important de tenir compte de la période de l'année à laquelle l'interview a lieu. En effet, si l'enquête a lieu pendant les grandes vacances, c'est-à-dire, à la fermeture des classes, les élèves en vacances et qui comptent retourner en classe à la rentrée prochaine sont considérés comme fréquentant actuellement l'école. Par contre, pour ceux d'entre eux qui ont décidé de ne pas retourner à l'école la rentrée prochaine, inscrire '2' dans la case correspondante.</p>

Tableau A.3 Détail des questions posées sur le niveau d'instruction et instructions données aux agents recenseurs et enquêteurs pour les groupes d'âge concernés et pour chaque opération de collecte au Sénégal

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse												
RGPH 1988														
	6 et +	<p>P16 : Niveau d'instruction <i>Encercler la dernière classe fréquentée</i> A.00 : Aucun P01, 02, 03, 04, 05, 06 : Primaire S07, 08, 09, 10 : Second 1^{er} cycle S11, 12, 13 : Second 2eme cycle SU14, 15, 16, 17, 18 : Supérieur AU19 : Autre</p> <p><u><i>Dans le manuel de l'agent recenseur :</i></u> <i>Posez la question suivante : « Avez-vous fréquenté ou fréquentez-vous une école où l'enseignement est dispensé en français ? ». Si la réponse est oui, demandez « quelle est la dernière classe suivie ou quelle est la classe fréquentée actuellement ? » Encerchez alors le code correspondant à la réponse donnée. Si la réponse est non, posez la question suivante : « Avez-vous fréquenté une école où l'enseignement est dispensé dans une autre langue ». Si la réponse est non, encerchez A00. Si la réponse est oui, encerchez 19. Si la personne a fréquenté l'école coranique, encerchez A00</i></p>												
RGPH 2002														
	6 et +	<p>B15 : Niveau d'instruction <i>Inscrivez le code correspondant à la dernière classe suivie ou la classe actuelle</i></p> <table> <tr> <td>Aucun</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>Préscolaire</td> <td>01</td> </tr> <tr> <td>Elémentaire</td> <td>02, 03, 04, 05, 06, 07</td> </tr> <tr> <td>Moyen</td> <td>08, 09, 10, 11</td> </tr> <tr> <td>Secondaire</td> <td>12, 13, 14</td> </tr> <tr> <td>Supérieur</td> <td>15, 16, 17, 18, 19</td> </tr> </table>	Aucun	00	Préscolaire	01	Elémentaire	02, 03, 04, 05, 06, 07	Moyen	08, 09, 10, 11	Secondaire	12, 13, 14	Supérieur	15, 16, 17, 18, 19
Aucun	00													
Préscolaire	01													
Elémentaire	02, 03, 04, 05, 06, 07													
Moyen	08, 09, 10, 11													
Secondaire	12, 13, 14													
Supérieur	15, 16, 17, 18, 19													

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
<p><i>Remarque : Cette question n'est pas posée si l'individu n'a suivi aucun enseignement ou n'a suivi que l'arabe ou le Coran → question posée pour les enseignements « français », « franco-arabe » et « autres »</i></p>		
<p>RGPH 2013</p>		
	<p>3 et +</p>	<p>B32 Quelle est la dernière classe ou la classe actuelle suivie par [NOM] ? <i>Inscrivez le code correspondant à la réponse en suivant les instructions en bas de page</i> PRESCOLAIRE 01 : Petite section 02 : Moyenne section 03 : Grande section ELEMENTAIRE 04 : Cours d'initiation (CI) 05: Cours préparatoire (CP) 06 : Cours élémentaire 1 ère année (CE1) 07 : Cours élémentaire 2 ème année (CE2) 08 : Cours moyen 1 ère année (CM1) 09 : Cours moyen 2 ème année (CM2) COLLEGE/MOYEN 10 : Sixième (6ième) 11 : Cinquième (5ième) 12 : Quatrième (4ième) 13 : Troisième (3ième) SECONDAIRE 14 : Seconde 15 : Première 16 : Terminale SUPERIEUR 17 : 1ère année 18 : 2ème année 19::Licence/3ième année 20 : Maitrise/4ième année 21 : DEA/5ième année 22 : -6ième année 23 : 7ième année 24 : 8ième année et +</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
	6 et +	<p><i>Remarque : cette question n'est pas renseignée si l'individu n'a suivi aucun enseignement ou a fréquenté l'école coranique</i></p> <p>B33 : Quel est le plus haut diplôme obtenu par [NOM] ?</p> <p>Inscrivez le code correspondant à la réponse en suivant les instructions en bas de page.</p> <p>00 : Aucun 01 : CFEE 02 : BFEM 03 : CAP 04 : BEP 05 : BP 06 : BT 07 : BAC 08 : DTS 09 : DUT 10 : BTS 11 : DUEL, DEUG, DUES</p>
EDS 1986		
Pas d'information		
EDS 1992-93		
	6 et +	<p>Questionnaire ménage</p> <p>Q9a. Quel est le plus haut niveau d'études que [NOM] a atteint ? → HV106</p> <p>1: primaire 2: secondaire 3: supérieur 8: NSP</p> <p>Q9b. Quelle est la dernière classe que [NOM] a achevée à ce niveau ?</p> <p>00: moins d'une année 98: NSP</p>
EDS 1997		
Pas d'information		
EDS 2005		
	5 et +	<p>Questionnaire ménage</p> <p>15. Quel est le plus haut niveau d'études que (NOM) a atteint ?</p> <p>1 : Elementaire 2 : Moyen</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		2 : Secondaire 3 : Supérieur 6 : Prescolaire 8 : Ne sait pas 15. Quelle est la dernière classe que (NOM) a achevée à ce niveau ? 00 : Moins d'1 année achevée 98 : Ne sait pas
EDS 2010 et +		
	5 et +	Questionnaire ménage 17. Quel est le plus haut niveau d'études que (NOM) a atteint ? 1 : Elementaire 2 : Moyen 2 : Secondaire 3 : Supérieur 6 : Prescolaire 8 : Ne sait pas 17. Quelle est la dernière classe que (NOM) a achevée à ce niveau ? 00 : Moins d'1 année achevée 98 : Ne sait pas
ESAM 1994		
		Questionnaire ménage 17. Quelle est la dernière classe que vous avez achevée ? Aucun..... 01 CI.....02 CP.....03 CE1.....04 CE2.....05 CM1.....06 CM2.....07 6EME.....08 5EME.....09 4EME.....10 3EME.....11 2NDE12 1ERE.....13 TERMINALE...14 1ERE ANNEE CAP.....15 2EME ANNEE CAP.....16 3EME ANNEE CAP.....17 1ERE ANNEE BEP.....18

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		2EME ANNEE BEP.....19 3EME ANNEE BEP.....20 SUPERIEUR 1ERE ANNEE...21 SUPERIEUR 2EME ANNEE ..22 SUPERIEUR 3EME ANNEE.....23 SUPERIEUR 4EME ANNEEET+...24 18. Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ? 01: AUCUN 02: CEPE 03: BFEM/BEPC 04: CAP 05: BAC 06: BTS/DUT/DEC 07: DUEL/DUES 08: DEUG 09: Licence 10: Maitrise ou supérieur 11: AUTRES
ESAM 2002		
	3 et +	Questionnaire Unifié sur les indicateurs de développement C.3 Quelle est la plus haute classe que [NOM] a achevé? 00 : Aucun 01 : Maternelle 02 : CI 03 : CP 04 : CE1 05 : CE2 06 : CM1 07 : CM2 08 : 6 ^{ème} 09 : 5 ^{ème} 10 : 4 ^{ème} 11 : 3 ^{ème} 12 : 2 ^{nde} 13 : 1 ^{ère} 14 : Terminale 15 : Technique 16 : Professionnel 17 : Supérieur générale 18 : Autre

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
ESPS 2005		
	3 et +	<p>C5. Quelle est la classe la plus élevée que (Nom) a achevée avec succès ?</p> <p>AUCUN.....00 MATERNELLE.....01 CI.....02 CP.....03 CE1.....04 CE2.....05 CM1.....06 CM2.....07 6EME.....08 5EME.....09 4EME.....10 3EME.....11 2NDE12 1ERE.....13 TERMINALE.....14 SUPERIEUR 1ERE ANNEE.....15 SUPERIEUR 2EME ANNEE.....16 SUPERIEUR 3EME ANNEE.....17 SUPERIEUR 4EME ANNEE ET+.....18 AUTRE.....19 NE SAIT PAS.....99</p>
ESPS 2011		
	3 et +	<p>Questionnaire ménage</p> <p>C5. Quelle est la classe la plus élevée que [Nom] a achevée avec succès ?</p> <p>00: AUCUN 01: MATERNELLE 02: CI 03: CP 04: CE1 05: CE2 06: CM1 07: CM2 08: 6ÈME 09: 5ÈME 10: 4EME 11: 3EME 12: 2^{NDE} 13: 1^{ÈRE} 14: TERMINALE 15: SUPÉRIEUR 1È ANNÉE</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p>16: SUPÉRIEUR 2È ANNÉE 17: SUPÉRIEUR 3ÈME ANNÉE 18: SUPÉRIEUR 4ÈME 19 : SUPÉRIEUR 5È ANNÉE 20: SUPÉRIEUR 6ET+ 99: NE SAIT PAS</p> <p>C10. Quel type d'établissement fréquente [Nom] ? PUBLIC FRANÇAIS.....1 ECOLE FRANCO ARABE.....2 ECOLE PRIVEE CATHOLIQUE.....3 PRIVÉ LAÏC.....4 COMMUNAUTAIRE.....5 AUTRE.....6</p> <p>C3. Quel est le diplôme professionnel ou technique le plus élevé que [Nom] a obtenu ? 00: AUCUN 01: FORMATION CERTIFIANTE 02: CAP 03: BEP 04: BP 05: BT 06: BAC (T1,T2, G, S3, S4, S5) 07: DTS 08: BTS 09: DUT 10: INGÉNIEUR 11: AUTRES À PRÉCISER 99: NE SAIT PAS</p>
ENTES 2005		
	5 et +	<p>Questionnaire ménage</p> <p>C15. Quel est le plus haut niveau scolaire que (nom) a atteint ? Quelle est la dernière classe que (Nom) a atteint à ce niveau ?</p> <p>Niveau :</p> <p>1. Préscolaire 2. Primaire 3. Moyen 4. Secondaire 5. Supérieur 6. Programme non standard 9. Ne sait pas</p>

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		99 pour ne sait pas 00 pour Préscolaire <u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> <i>Là où « les écoles de programme non-formel » sont fréquentées (cela comprend les écoles qui n'enseignent <u>que</u> le Coran mais ne comprend pas les autres écoles qui ont des cours standards; si l'école enseigne les cours religieux en plus du programme standard—telles les écoles catholiques—dans ce cas il faut utiliser le code 'standard'). Assurez-vous que les enquêteurs et les enquête(e)s comprennent ce qu'on veut dire par 'programme nonformel', en fournissant les noms locaux pour de telles écoles si possible. Il faut que le personnel sur le terrain insiste sur le type d'école fréquenté.</i>
L2S 2014		
	3 et +	Quelle est la classe la plus élevée que [NOM] a achevée avec succès ? Aucun.....00 Maternelle.....01 CI.....02 CP.....03 CE1.....04 CE2.....05 CM1.....06 CM2.....07 6ème.....08 5ème.....09 4ème.....10 3ème.....11 2nde12 1ère.....13 Tle.....14 Sup. 1ère an.....15 Sup. 2ème an.....16 Sup. 3ème an.....17 Sup. 4ème an & +.....18 Ne sait pas.....99

Opération	Groupe d'âge	Question(s) posée(s), éventuellement instructions, modalités de réponse
		<p><i><u>Dans le manuel de l'agent enquêteur :</u> Pour les élèves qui sont à l'école au moment de l'enquête, on inscrira la classe fréquentée au cours de l'année scolaire passée si ces derniers avaient complètement terminé les cours (la classe de l'année scolaire en cours n'est pas encore achevée).</i></p>